

Ces toubibs qui prennent la poudre d'escampette

La blouse blanche d'ailleurs ne serait pourtant pas sans être maculée de précarité et autre discrimination institutionnelle



Pages 2 et 3

Driss Lachguar se réunit avec le secrétariat provincial et les secrétaires des sections de Salé



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, accompagné du groupe de travail du Bureau politique, a tenu jeudi 22 avril une réunion avec le secrétariat provincial, les secrétaires des sections et les membres du Conseil national du parti à Salé, et ce afin de faire le point sur les mesures et préparatifs des prochaines échéances électorales.

Partenariat entre la Chambre des représentants et les Archives du Maroc

Habib El Malki : *La mémoire parlementaire constitue un pilier de la mémoire nationale*

Jamaâ Baida : *Les archives sont des outils de gouvernance, de transparence et de gestion rationnelle des affaires publiques*



Page 5

Les tests antigéniques, un précieux allié contre la propagation du Sars-Cov-2



Page 4

Ces toubibs qui prennent la poudre d'escampette

Actualité



3 00 médecins quittent notre pays chaque année, selon le Syndicat des médecins du secteur libéral. Une grande majorité d'entre eux choisit la France ou l'Allemagne,



La blouse blanche d'ailleurs ne serait pourtant pas sans être maculée de précarité et autre discrimination institutionnelle

deux pays qui ont complètement modifié leur politique de recrutement des médecins étrangers. Un phénomène qui n'a rien de nouveau et qui prend plus d'ampleur ces dernières années. A la fin de 2018, près de 5.300 blouses blanches avaient déjà émigré vers les seuls pays de l'OCDE. Les deux tiers de ceux-ci ont pris la direction de la France. Qu'en est-il de leur statut et de leurs conditions de travail ? Comment ces compétences hautement qualifiées sont-elles accueillies et intégrées dans le secteur de la santé français ?

Dans un récent article publié par le site du magazine Alternatives économiques, Francesca Sirna, sociologue, a indiqué que la France compte aujourd'hui 22.568 médecins diplômés de l'étranger en activité régulière. « Un peu moins de la moitié de ces effectifs est constituée de praticiens titulaires de diplômes européens (45,5%). Le reste est constitué de médecins immigrés originaires de pays extra-européens. Ces derniers sont majoritairement titulaires d'un diplôme obtenu au Maghreb et en Afrique subsaharienne », a-t-elle précisé.

Souvent, ces médecins exercent dans les spécialités hospitalières délaissées par les médecins bénéficiaires de diplômes français qui préfèrent exercer en libéral, à savoir l'anesthésie-réanimation, la psychiatrie, la radiologie, la chirurgie cardio-vasculaire, la néphrologie

ou encore les urgences. « L'aboutissement du parcours de ces médecins reste néanmoins l'inscription à l'Ordre des médecins, qui incarne l'acceptation symbolique par les pairs, mais aussi l'autonomie et la liberté de la pratique », a-t-elle expliqué.

Ces médecins diplômés de l'étranger dont des Marocains, sont recrutés par les hôpitaux en tant que « Faisant fonction d'interne » (FFI), « Attachés

associés » ou « Assistants associés ». En effet, on distingue cinq statuts différents permettant l'exercice de la médecine en France pour les praticiens étrangers, chacun d'entre eux étant régi par une législation spécifique. Des statuts qui ne garantissent pas, pour autant, des emplois pérennes et bien rémunérés avec un emploi du temps allégé. En effet, « si les assistants associés ont une rémunération identique à celle

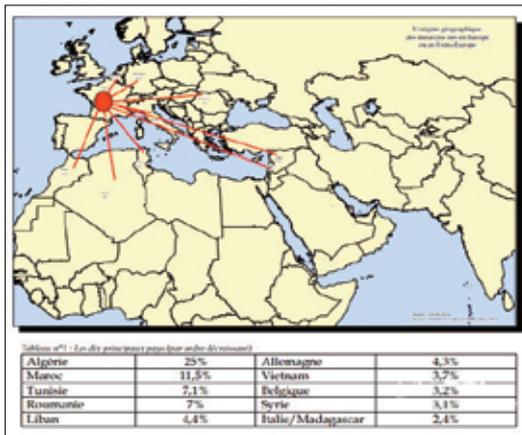
Les raisons d'une expatriation

La théorie économique propose plusieurs explications de l'émigration. En effet, depuis les années soixante et soixante-dix, de sérieuses études ont été élaborées. Les principales raisons avancées par ces études se résument autour de quatre principaux facteurs qui déterminent la décision migratoire : les différentiels de revenus entre la région d'émigration et celle d'immigration (Todaro, 1970), l'aversion au risque de l'émigrant ou de sa famille (Stark et Levhari, 1982), les effets des réseaux migratoires (Mahmoud et Schömann, 2003) et la qualité des institutions politiques, économiques et sociales. Tous ces facteurs concernent à la fois la région d'origine (ils représentent ainsi des facteurs push ou de répulsion) et celle d'accueil (on parle alors des facteurs pull ou d'attraction).

Les conditions de travail difficiles, la qualité relativement faible des institutions, la faible rémunération et la situation économique favorisent nettement la prise de la décision migratoire des médecins.

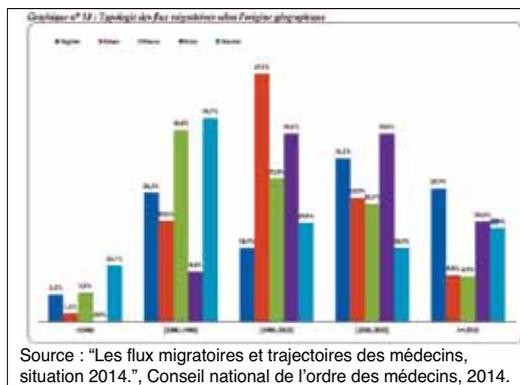
Le recours à la privatisation n'a cessé de créer un déséquilibre important entre le secteur privé et le secteur public, ce qui pousse plusieurs spécialistes hospitalo-universitaires à se diriger vers le privé ou vers des destinations étrangères. Cette situation a conduit plusieurs étudiants et médecins, en quête d'une bonne formation et de conditions de travail et de recherche favorables, à migrer vers l'Europe.

Source: Fuite des médecins dans les pays du Maghreb central : raisons et impacts - Mohamed Kouni



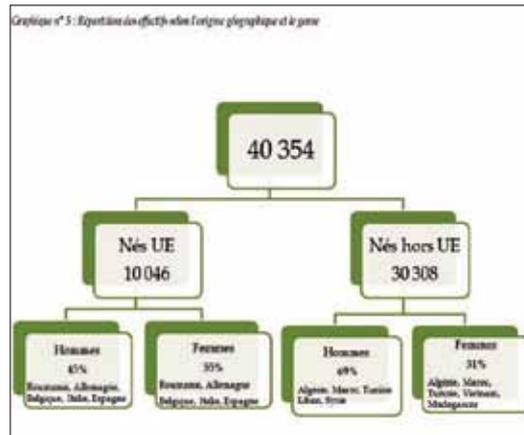
de leurs homologues titulaires de diplômes français, les FFI et les attachés associés ont un statut économique nettement inférieur. De plus, les FFI ont des contrats de six mois renouvelables et les attachés associés sont payés à la vacation ». Même l'assouplissement des conditions d'exercice pour les médecins ayant obtenu leur diplôme dans un pays extra-communautaire en avril 2020 dans le but d'ouvrir l'accès à des positions professionnelles plus favorables, ne semble pas changer grand-chose à la situation. En effet, ces professionnels redoutent que « cet assouplissement sans certitude de régularisation laisse envisager leur utilisation ultérieure en tant que réserve ou personnel d'appui, dans une logique d'exploitation de leurs compétences médicales à moindre coût », a expliqué Francesca Sirna. Et de poursuivre : « Ils craignent alors qu'un personnel hospitalier « à la carte », flexible et éjectable selon le contexte, soit l'avenir de l'hôpital français, les soignants étrangers servant, dans cette logique de variable d'ajustement ».

Cependant, ce statut inférieur n'empêche pas, observe la sociologue, que ces médecins restent attachés à l'éthos de la profession



médicale. « C'est ce qui leur permet de se considérer et/ou d'être considérés comme faisant partie du groupe des confrères et confrères, même lorsque l'Ordre des médecins ne les a pas encore reconnus et en dépit des oppositions de la profession à leur régularisation », indique-t-elle.

Sur un autre registre, la sociologue constate que ces médecins ne se considèrent pas comme des migrants économiques et ne s'identifient pas à l'image négative qui y est associée (pauvreté, exclusion). Selon elle, ils refusent d'être



contrent moins de difficultés que leurs confrères qui bénéficient de diplômes non-européens, dans la reconnaissance des qualifications, ils n'ont que rarement des « carrières à succès ». Il est ainsi rare de trouver des médecins titulaires de diplômes étrangers à des postes d'encadrement, d'enseignement ou de direction au sein de l'administration hospitalière », a-t-elle observé.

Ce mécontentement a été exacerbé par le contexte de la Covid-19. En effet, ces praticiens diplômés à l'étranger ont exprimé, comme leurs collègues français, leur colère et leur déception face à la situation dramatique dans laquelle ils se retrouvent et la gestion de la crise. « Cependant, pour ces médecins étrangers, cette colère s'assortit d'un sentiment de non-reconnaissance de leur rôle clef dans l'hôpital et de l'espoir d'un changement de situation », souligne la sociologue. Cette situation a été plus vive chez les infirmières, dont le statut est inférieur à celui des médecins, plus précaire et bénéficient de moins bonnes conditions. Elles jugent qu'elles sont maintenues dans des positions subalternes.

Hassan Bentaleb

Les déterminants d'une décision

Fin 2018, pas moins de 5.300 blouses blanches avaient émigré vers les seuls pays de l'OCDE.

Rapportée au nombre de praticiens exerçant au Maroc, la part de ceux qui ont succombé aux sirènes d'une expatriation à même de leur offrir de bonnes conditions matérielles, un cadre social plus valorisant et un meilleur environnement de travail s'élève à près de 20%, soit le taux le plus élevé en Afrique du Nord voire parmi les cinq premières économies africaines (incluant l'Afrique du Sud et le Nigeria).

Un constat des plus déplorables quand on sait qu'avec 1,65 personnel médical pour 1.000 habitants (contre un minimum requis de 4,45), le Maroc a un déficit de 97.161 personnes dans le secteur de la santé dont 32.387 médecins et 64.774 infirmiers et techniciens.

Sur ce déficit global, le secteur public a besoin de 62.000 personnes dont 12.000 médecins et 50.000 infirmiers et techniciens.

Fin 2018, le Maroc comptait 23.374 médecins, soit un ratio de 7,1 pour 10.000 habitants, contre un standard fixé par l'Organisation mondiale de santé à 15,3 médecins pour 10.000 habitants. Le Royaume fait ainsi partie du palmarès des 57 pays du monde, identifiés par l'OMS, comme présentant une offre médicale insuffisante.

Autant dire que le besoin est urgent, surtout que le chantier de la généralisation de la couverture sociale qui a pour objectif de couvrir 22 millions de personnes supplémentaires, va aggraver la pression sur le système de santé. Une pression qui ira crescendo du fait que sur les 2.200 lauréats diplômés annuellement 600 partent à l'étranger, selon nombre de sources concordantes.

Et cerise sur le gâteau, 53% des médecins formés dans leur écrasante majorité par l'enseignement public exercent dans le privé et 39% de l'effectif total des médecins du secteur public travaillent sur l'axe Rabat-Casablanca.

De plus, le nombre de médecins que forme notre pays ne pourra même pas couvrir les départs à la retraite et ce, dans un futur très proche. 36% des médecins en exercice dans le public, pour ne citer que cet indicateur, sont, en effet, âgés de plus de 51 ans.

C'est dans ce cadre qu'il faut donc comprendre la diligence dont le gouvernement a fait montre dans la mise sur pied de son projet de facilitation de l'ouverture du secteur aux médecins étrangers. Une bouée de sauvetage sans laquelle, ce secteur qui prend de l'eau de toute part, aurait coulé. Telle est la triste réalité et tout le reste n'est que langue de bois et fioritures.

H.T



Les tests antigéniques, un précieux allié contre la propagation du Sars-Cov-2



A lors que la propagation du Sars-Cov-2 dans le Royaume s'accélère, avec 600 nouvelles contaminations recensées jeudi 22 avril, le dépistage redevient une priorité après avoir été quelque peu éclipsé par la campagne de vaccination nationale qui a permis pour l'heure d'immuniser partiellement 4.707.658 citoyennes et citoyens prioritaires et totalement 4.207.298 personnes. Sauf qu'à l'inverse de plusieurs pays, les autorités sanitaires marocaines continuent officiellement de s'appuyer principalement sur les tests PCR pour l'identification des cas Covid+. Pourtant, d'autres solutions existent.

En France par exemple, l'utilisation des tests antigéniques rapides s'est accrue. Ultra-rapides, les nouveaux "tests antigéniques" promettent des résultats en seulement quinze à vingt minutes et non plus deux jours, comme c'est le cas des tests PCR. Certes, ils sont moins sensibles que les PCR, mais les tests antigéniques salivaires présentent plusieurs avantages. Ils permettent de détecter les cas de charge virale élevée. Par conséquent, ils offrent la précieuse opportunité de réduire la transmission du virus et les nouvelles infections. C'est en tout cas le sens du post Facebook d'Ahmed Rhassane El Adib.

Pour étayer ses propos, ce professeur en anesthésie-réanimation au CHU Mohammed VI de Marrakech se base sur plusieurs études scientifiques. L'une d'entre elles, publiée il y a une semaine dans les colonnes du journal scientifique "e-life", portant sur l'hétérogénéité de la transmissibilité et de l'excrétion du Sars-Cov-2, via les gouttelettes et les aérosols, assure qu'entre 10 et 20% des cas causent 80% de la transmission par voie aérienne. Transmission qui serait prédominante dans la propagation du nouveau coronavirus, si l'on en croit une autre étude publiée le 15 avril sur The Lancet dont les chercheurs arguent qu'il existe des preuves "cohérentes et solides, que le Sars-Cov-2 se propage par transmission aérienne" Et d'ajouter : "Bien que d'autres voies puissent y contribuer, nous pensons que la voie aérienne est susceptible d'être dominante. La communauté de la santé publique doit agir en conséquence et sans plus tarder". Des affirmations confirmées par l'étude parue dans «e-life» : "La charge virale est un facteur virologique intrinsèque, facilitant une plus grande propagation du Sars-Cov-2".

A la lumière de ces éléments, les tests antigéniques, utiles pour la détection des cas de charge virale élevée, est à même de réduire

de manière considérable la propagation du virus. Pour preuve, une prépublication à consulter sur "MedRxiv". Après comparaison de 6 tests antigéniques, ses auteurs ont conclu que la plupart de ces tests présentent "une sensibilité, supérieure à 90%, aux charges virales inférieures à 25, avec une sensibilité augmentant à plus de 95% par rapport aux échantillons

infectieux". Bref, les tests antigéniques pourraient être une alternative crédible aux tests PCR, notamment pour détecter les 20% de cas, à forte charge virale responsables de 80% de transmission.

Officiellement, les tests antigéniques sont utilisés par les autorités sanitaires dans le cadre de la stratégie nationale de riposte et de gestion de l'épidémie. Mais rien n'indique que les bilans d'infections quotidiens publiés par le ministère de la Santé sont basés sur les tests antigéniques. Une chose est sûre, leur utilisation est plus que jamais d'actualité, notamment dans le privé, même si c'est de manière officieuse, principalement à Casablanca.

Comme nous vous l'expliquions dans notre édition du jeudi 17 septembre, les tests rapides antigéniques ne tranchent pas totalement avec les tests PCR. Les deux ont des points communs. Outre le fait qu'ils servent à savoir si on est actuellement porteur du Sars-Cov-2, les tests antigéniques sont également réalisés à partir de prélèvements par écouvillon dans les narines. Ils sont basés sur le même principe que celui des tests de grossesse, en l'occurrence une bande qui se colore en présence d'un prélèvement Covid+. Mais les procédés diffèrent quelque peu.

Contrairement au RT-PCR dont le but est de chercher puis trouver le code génétique ou l'ARN du virus, le test antigénique est plutôt attiré par l'antigène à la surface du nouveau coronavirus. Autrement dit, le test antigénique se concentre sur l'endroit où se fixent les anticorps produits par le corps humain au moment de lutter contre le Sars-Cov-2. Et à la différence du test PCR qui nécessite une analyse lourde, conséquente et souvent très coûteuse dans un laboratoire, le test antigénique ne prend que quelques minutes pour repérer des protéines du virus.

Cependant, il convient de souligner que les tests antigéniques sont moins sensibles que leurs cousins PCR. Pour ces derniers, la présence du génome viral est amplifiée plusieurs fois dans le but de repérer le virus dans l'échantillon, quand bien même il serait présent en d'infimes proportions. Une fois ce bémole lié à la sensibilité mis de côté, les tests antigéniques ne sont pas inutiles pour autant. En disposer, c'est déjà l'assurance de détecter dans un temps record les personnes à charge virale importante. «Un argument important dans l'optique de casser les chaînes de transmission», comme l'a expliqué l'épidémiologiste Michael Mina, sur son compte Twitter.

C.E

“
600 nouvelles contaminations et 50 nouveaux cas sévères ou critiques recensés jeudi 22 avril

Partenariat entre la Chambre des représentants et les Archives du Maroc

Habib El Malki : La mémoire parlementaire constitue un pilier de la mémoire nationale

Jamaâ Baida : Les archives sont des outils de gouvernance, de transparence et de gestion rationnelle des affaires publiques



La Chambre des représentants et les Archives du Maroc ont signé, mercredi à Rabat, une convention de partenariat et de coopération visant à promouvoir la documentation, l'archivage et la préservation de la mémoire

parlementaire.

Cette convention, signée par le président de la Chambre des représentants Habib El Malki et le directeur des Archives du Maroc Jamaâ Baida, vise également à fournir les conseils, l'assistance et le soutien technique

nécessaires pour la gestion et l'organisation des archives de l'institution législative.

Intervenant à cette occasion, le président de la Chambre a souligné que la mémoire parlementaire constitue un pilier de la mémoire nationale, tout en illus-

trant le développement institutionnel et constitutionnel ancestral du Royaume.

L'institution législative marocaine a choisi, par le biais de cette convention, d'honorer plusieurs décennies de mémoire parlementaire et de générations de repré-

sentants du Royaume, ainsi que de valoriser les réalisations accumulées toutes ces années, a souligné Habib El Malki.

Pour sa part, Jamaâ Baida a relevé que cette convention revêt un caractère particulier, dont trois connotations fondamentales. Ainsi, selon lui, les Archives du Maroc ont vu le jour au sein de l'institution parlementaire, grâce à l'adoption de la loi n° 69-99 relative aux archives en 2007.

De même, il a souligné que cette signature constitue une opportunité pour renforcer les relations des Archives du Maroc avec une institution représentant toutes les composantes du peuple marocain, mettant en avant les valeurs de modernité et de démocratie communes entre les Archives du Maroc et la Chambre des représentants.

Enfin, Jamaâ Baida a indiqué que les Archives du Maroc représentent un centre d'expertise et d'accompagnement des secteurs publics marocains, notamment dans l'organisation de leurs archives, qui constituent des outils de gouvernance, de transparence et de gestion rationnelle des affaires publiques.

Adoption du projet de loi relatif au blanchiment des capitaux et de cinq conventions internationales

La Chambre des représentants, réunie mardi en séance plénière, a adopté à l'unanimité, le projet de loi n°12.18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n°43.05 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Le nouveau texte s'inscrit dans le cadre des efforts du Maroc visant à renforcer le système judiciaire national en matière de lutte contre cette pratique et le financement du terrorisme.

La future loi tend également à adapter la législation nationale aux normes internationales adoptées en la matière par le Groupe d'action financière, en plus de remédier aux carences contenues dans les textes actuels, notamment celles relevées dans le rapport d'évaluation mutuelle.

La commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme de la même Chambre avait passé, à l'unanimité, ce projet dans une séance qui s'est prolongée dans la nuit de lundi à mardi.

La Chambre des représentants a également approuvé à l'unanimité, mardi en séance plénière, cinq projets

de loi relatifs à des conventions internationales.

Présentant les projets des conventions internationales, la ministre déléguée chargée des Marocains résidant à l'étranger Nezha El Ouafi a expliqué que ces accords s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du Royaume visant le renforcement et la diversification de ses partenariats dans les domaines diplomatique, politique, économique, sociale et environnemental, indique un communiqué de la Chambre.

Il s'agit du projet de loi n°77.20 portant approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la pêche maritime entre le Maroc et la Russie, signé le 14 septembre 2020 à Rabat et le 14 octobre 2020 à Moscou, du projet n°18.20 portant approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine, signée à Marrakech le 21 octobre 2019, et du projet de loi n°17.20 portant approbation de la convention relative au transfert des personnes condamnées, également signée



à Marrakech le 21 octobre 2019.

Il s'agit aussi du projet de loi n°16.20 portant approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine et du projet de loi n°75.20 portant approbation de l'accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et les Nations unies relatif à l'établissement à Rabat du Bureau du programme de lutte contre le terro-

risme et la formation en Afrique relevant du Bureau des Nations unies de lutte contre le terrorisme, signé le 6 octobre 2020.

Les conventions de coopération signées avec l'Ukraine ont pour objet le renforcement de la coopération bilatérale en matière judiciaire, tandis que la convention de coopération avec la Russie vise le développement de la coopération bilatérale dans les domaines de la pêche maritime, de l'éco-

nomie de la pêche et les secteurs qui y sont liés, souligne la même source, ajoutant que la convention de coopération avec les Nations unies s'inscrit dans le cadre de la stratégie onusienne en matière de lutte contre le terrorisme, adoptée à l'unanimité en 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU, visant le soutien des programmes de lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités des pays membres dans ce domaine.

Abdelouafi Laftit : *Le projet de loi sur les usages licites du cannabis vise à améliorer les revenus des agriculteurs*



Le projet de loi 13.21 relatif aux usages licites du cannabis vise l'amélioration des revenus des agriculteurs et la création d'opportunités d'emploi pérenne, a affirmé, jeudi à Rabat, le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit.

Présentant ledit projet de loi devant la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville à la Chambre des représentants, le ministre a expliqué que le développement des usages licites du cannabis revêt aussi une portée sociale dans la mesure où il vise la protection des agriculteurs des réseaux de trafic international de drogue.

En plus des réelles opportunités économiques offertes, le texte ambitionne d'atténuer les conséquences néfastes des cultures illégales sur la santé publique et l'environnement, notamment celles liées à la déforestation, qui concerne environ 1000 ha par an, l'épuisement des sols et des ressources hydriques, ainsi que la pollution des nappes phréatiques, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Maroc.

Le projet de loi prévoit également la création des règles juridiques, organisationnelles et procédurales nécessaires en vue d'éviter tout détournement de la légalisation de ses objectifs légaux, a-t-il ajouté.

Les dispositions contenues dans le projet de loi sont réparties sur 9 chapitres, a-t-il fait savoir, expliquant que le premier volet prévoit des dispositions générales expliquant les différentes

notions liées au champ d'application de cette loi.

Lesdites dispositions prévoient la mise en place d'un système d'autorisation comme condition nécessaire à l'exercice des différentes activités s'inscrivant dans le cadre des usages licites du cannabis, à savoir la culture, la production, la transformation, l'industrialisation, la commercialisation, le transport, l'exportation et l'importation de cannabis et ses dérivés, ainsi que l'importation des semences et des plants de cannabis et l'exploitation de ses pépinières.

Le deuxième chapitre est dédié à la délimitation du périmètre dédié à l'exercice des activités précitées, tout en limitant les autorisations de culture et de production du cannabis aux quantités nécessaires aux usages médical, industriel et pharmaceutiques.

Dans le but de légaliser la culture et la production du cannabis licite de façon à réaliser les objectifs tracés, les conditions d'obtention de l'autorisation nécessaires ont été fixées selon le principe de préférence nationale, tout en exigeant d'avoir la nationalité marocaine et résider dans le territoire cité.

Par ailleurs, les agriculteurs sont obligés d'adhérer à des coopératives créées spécialement à cette fin et qui seraient liées, en vertu des contrats, à des entreprises d'industrialisation et de transformation du cannabis ou à des sociétés d'export autorisées à commercialiser les récoltes.

Le 3ème chapitre fixe les conditions nécessaires à l'obtention d'autorisation de réalisation et d'exploitation de pépinières de

cannabis, et l'autorisation d'export ou d'import des semences et des plants, tout en interdisant la vente des semences et des plants aux personnes non autorisées à cultiver et à produire le cannabis, a souligné Abdelouafi Laftit, expliquant qu'il s'agit là de l'une des garanties principales pour restreindre cette culture exclusivement aux bénéficiaires d'autorisations pour les raisons licites.

Le 4ème chapitre, relatif aux modalités et aux conditions de transformation et d'industrialisation du cannabis et ses dérivés, stipule que le demandeur d'autorisation doit remplir certaines conditions essentielles, à savoir notamment la création d'une société soumise à la loi marocaine.

Afin de garantir la qualité du produit, ce projet de loi exige des sociétés de disposer d'espaces de stockage sécurisés et surveillés, de respecter le cahier des charges et de définir les modalités de transport des produits dérivés du cannabis.

En vertu du 5ème chapitre, les opérations de commercialisation, d'importation et d'exportation des produits pharmaceutiques médicaux et non médicaux sont soumises à la loi 17-04 et au dahir 1922, tandis que la commercialisation, l'importation et l'exportation des autres dérivés sont soumises à autorisation de la part de l'agence concernée, a-t-il ajouté, faisant savoir que le 6ème chapitre définit les modalités d'octroi et de refus d'octroyer des autorisations, tout en tenant compte des dispositions relatives à la simplification des procédures administratives.

Pour garantir la mise en œuvre de ce projet de loi, poursuit Abdelouafi Laftit, son chapitre VII prévoit la création d'un organe de gouvernance incarné par l'Agence nationale de régulation des activités du cannabis, en tant qu'institution publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée, en coordination avec les départements gouvernementaux, de remplir plusieurs fonctions comme l'octroi, le renouvellement et le retrait des autorisations, conformément aux dispositions du projet de loi.

L'Agence sera également chargée, en coordination avec les départements gouvernementaux et les institutions concernées, d'assurer le suivi, l'encadrement et le conseil pour le secteur public et les professionnels concernant les techniques de gestion des exploitations, de valorisation et de commercialisation du cannabis, à travers la prospection de marchés nationaux et internationaux, outre l'encadrement des agriculteurs et l'encouragement de la femme rurale, a-t-il ajouté.

Il s'agit également d'établir des cahiers des charges et des guides des meilleures pratiques auxquelles il faut s'astreindre dans les activités liées au cannabis, en plus de s'assurer du respect de ces pratiques et de l'exécution de la stratégie de l'État en matière de culture, de production, de transformation et de commercialisation du cannabis destiné aux usages médical, cosmétique et industriel.

Conscient de la nécessité de mettre en place un système de contrôle à même de garantir le respect des règles et procédures légales de ce projet de loi, le chapitre VIII a mis en place deux mécanismes principaux. Le premier est relatif au suivi du cannabis licite dans toutes les étapes de sa chaîne de production, transformation, importation, exportation et commercialisation et la tenue de registres permettant d'assurer le suivi du stock et le second porte sur l'étiquetage et l'emballage de cette matière, a précisé Abdelouafi Laftit. Pour assurer l'application des dispositions de ce texte, la loi a conféré aux officiers de la police judiciaire, aux agents des douanes, aux agents des eaux et forêts, ainsi qu'à des agents assermentés désignés par l'Agence, la tâche de relever et d'établir les violations, a-t-il fait savoir.

Le ministre a souligné que ce projet de loi intervient dans un contexte où divers pays aspirent

à tirer profit de l'usage licite du cannabis, de sorte à améliorer leur rendement économique, tout en surmontant les effets négatifs de la culture et l'utilisation illégale de cette plante.

Après la reconnaissance par les Nations unies des vertus curatives du cannabis, un grand nombre de pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie ont changé leur approche concernant le chanvre indien en adoptant des lois visant à légaliser sa culture, sa transformation, sa distribution, son importation et son exportation ainsi que la réglementation de ses usages licites, a soutenu Abdelouafi Laftit.

En adhérant à cette orientation internationale, le Royaume a adopté, à travers la Commission nationale des stupéfiants, les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, notamment celles faisant suite au retrait du cannabis du tableau IV de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, a-t-il rappelé.

Les premiers signes de légalisation de la plante du kif remonte au Dahir du 02 décembre 1922 qui permettait d'utiliser le chanvre indien dans le domaine médical, avant la promulgation du Dahir du 24 avril 1954 qui a limité l'usage de cette plante aux domaines de la recherche et de la formation à des fins scientifiques et ce, après autorisation du ministère de la Santé.

Pour la réalisation de l'objectif de rationalisation de la décision concernant la légalisation de certaines utilisations du cannabis, en vue d'atteindre les objectifs économiques et sociaux souhaités, une étude en amont était nécessaire, a-t-il dit, relevant qu'une étude sur l'utilité du développement du chanvre indien à des fins médicales au niveau national a été réalisée.

Cette étude a montré que le Royaume tient une opportunité réelle et prometteuse de développement du cannabis médical, pharmaceutique et industriel, compte tenu des atouts dont dispose le Maroc, avec notamment un climat favorable, un sol de qualité, le savoir-faire des agriculteurs traditionnels et une position stratégique proche du marché européen en plein essor, a dit Abdelouafi Laftit.

Pour saisir cette chance, il est nécessaire de préparer le terrain pour attirer des sociétés internationales afin d'investir dans l'industrie manufacturière au Maroc et développer le secteur industriel national, a-t-il conclu.

Vers la conversion de l'ancien siège du tribunal de première instance en musée de la mémoire judiciaire et de Tétouan

Une annonce a été faite concernant une possible conversion de l'ancien siège du tribunal de première instance de Tétouan, avec ses deux sections correctionnelle et civile, en musées de la mémoire judiciaire nationale et de la mémoire de la ville de Tétouan.

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, accompagné du président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, et du gouverneur de la province de Tétouan, Younes Tazi, a visité, jeudi, l'ancien siège du tribunal de première instance, en vue de s'arrêter sur l'état des deux structures judiciaires qui abritaient les sections civile et correctionnelle, et d'examiner la possibilité de les réhabiliter et les doter des équipements nécessaires dans le dessein de les convertir en deux musées.

Le premier bâtiment devrait abriter le musée national de la justice en tant que mémoire nationale dans ce domaine, où seront exposés des meubles, des vêtements, des équipements et des moyens de travail des magistrats, des avocats, des notaires, des adouls, des experts et des traducteurs, ainsi que des documents, des manuscrits et des documentaires en relation avec le domaine de la justice, indique un communiqué du ministère de la Justice.

La deuxième structure serait, quant à elle, convertie en musée de la mémoire historique et culturelle de Tétouan, sous



ses différents aspects au niveau des documents historiques.

Ces deux bâtiments, érigés sur des superficies respectives de 2.680 m² et de 3.050 m², ont été construits dans les années 30 et 40 du siècle dernier, selon les normes de l'architecture maroco-

dalouse authentique caractérisant les édifices des villes du Nord du Royaume. Il convient de souligner que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan du ministère de la Justice pour la réhabilitation des infrastructures du secteur au

niveau des différentes circonscriptions judiciaires, la promotion de la mémoire de la justice nationale, la valorisation et la préservation du patrimoine national dans ce domaine, ainsi que la mise en valeur du patrimoine muséal national et local.

Le CSPJ consacre sa réunion hebdomadaire à la situation individuelle des magistrats



Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a consacré sa réunion hebdomadaire ordinaire, tenue mardi, à l'examen de la situation individuelle des magistrats.

Le CSPJ a indiqué jeudi dans un communiqué avoir "tenu le mardi 07 Ramadan 1442 de l'hégire (20 avril 2021) sa réunion hebdomadaire ordinaire consacrée, selon l'ordre du jour, à sta-

tuer sur la situation individuelle des magistrats".

Ladite réunion a connu "l'examen des dossiers disciplinaires de cinq magistrats, conformément aux garanties et

dispositions constitutionnelles et juridiques ainsi qu'aux principes du Code de déontologie, en application des principes de responsabilité, de reddition des comptes et de renforcement de la confiance et de la transparence", précise le communiqué.

Le Conseil a également nommé un vice-premier président de la Cour de cassation qui a succédé au magistrat ayant exercé cette fonction avec toute abnégation, jusqu'à son décès en mars dernier, a ajouté la même source.

"Cette nomination est intervenue après l'examen de tous les critères requis pour mener à bien cette responsabilité durant cette conjoncture spécifique et particulière, de manière à assurer une gestion optimale de l'administration judiciaire de cette importante institution qui jouit d'un statut moral et juridique au sommet de la pyramide judi-

ciaire marocaine", selon le communiqué.

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie future, le CSPJ a discuté de la teneur du rapport élaboré à cet effet par une commission ad hoc et portant sur l'état d'avancement de la réalisation de ce projet, considéré comme la pierre angulaire pour le développement de l'action de cette importante institution constitutionnelle à même de la hisser au niveau des attentes et aspirations.

Il sera procédé à l'examen et à l'élaboration des axes, de la vision et des objectifs du projet de ce plan stratégique, ainsi que des mécanismes de sa mise en œuvre d'une manière précise et détaillée lors des prochaines réunions du Conseil, en vue de mettre en place les meilleurs programmes et formules en toute "objectivité, responsabilité et citoyenneté", conclut le conseil.

Le Maroc et Israël organisent une conférence de haut niveau à l'ONU



Thème "Planter pour l'avenir : Sécurité alimentaire et agriculture innovante"

L'ambassadeur du Maroc à l'ONU, Omar Hilale, et l'ambassadeur d'Israël aux Nations unies, Gilad Erdan, ont coprésidé, jeudi, une conférence virtuelle de haut niveau sur le thème "Planter pour l'avenir : Sécurité alimentaire et agriculture innovante".

Co-organisée par les Missions permanentes du Maroc et d'Israël auprès de l'ONU, la réunion a eu lieu en marge de la 54ème session de la Commission de la population et du développement des Nations unies.

Cet événement, qui a aussi coïncidé avec la célébration de la Journée internationale de la terre nourricière, a été marqué par une importante participation des ambassadeurs de plusieurs pays représentant les différentes régions géographiques, de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021, Agnes Kalibata, de la Directrice de l'Agence israélienne pour le développement international (MASHAV), Eynat Shlein, et du directeur général de l'Agence marocaine de la coopération internationale (AMCI), Mohamed Methqal.

Intervenant à cette occasion, l'ambassadeur du Maroc à l'ONU a relevé que cette initiative maroco-israélienne témoigne du rôle moteur que la coopération peut jouer dans le domaine de l'agriculture durable, du changement climatique, de la gestion de l'eau, des énergies renouvelables et de la coopération commerciale, entre autres diverses dimensions cruciales du développement durable.

"Alors que nous nous apprêtons pour le Sommet sur les systèmes alimentaires de septembre

prochain, le moment est venu de travailler sur des partenariats solides et d'accélérer l'action indispensable", a plaidé M. Hilale. "En fait, s'il y a une leçon que nous pouvons tirer de la crise mondiale de la Covid-19, ce serait de la transformer en une opportunité de rééquilibrer et de transformer nos systèmes alimentaires et de planter pour l'avenir", a-t-il dit.

A cet égard, l'ambassadeur a fait remarquer qu'au Maroc, sous le leadership visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la science agricole a acquis un énorme potentiel et a augmenté les rendements des agriculteurs, petits et grands, pour produire plus de nourriture avec moins d'eau et d'énergie. Il a également cité le Plan Maroc Vert, une stratégie agricole nationale lancée en 2008 qui a contribué à dynamiser l'agriculture et à en faire le principal moteur de croissance de l'économie nationale, en créant des emplois et en réduisant la pauvreté.

"La vision du Maroc dans le domaine de l'agriculture vise à assurer l'autosuffisance alimentaire nationale et ouvre la possibilité d'exporter des produits agricoles de qualité vers le monde", a déclaré Omar Hilale.

Et de souligner dans ce sens que le Maroc et Israël se sont mis d'accord pour coopérer dans différents secteurs, y compris l'industrie alimentaire, la recherche appliquée dans l'industrie, les technologies vertes et les énergies renouvelables, qui peuvent tous contribuer à l'intensification des initiatives existantes, et bénéficier à un large éventail de pays, en particulier en Afrique, dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-industrie.

De son côté, l'ambassadeur d'Israël à l'ONU, Gilad Erdan, a relevé que l'année 2020 "nous a appris l'urgence et l'importance d'amener la question de la sécurité alimentaire, et les technologies qui nous aideront à atteindre cet objectif important, au premier ordre des priorités mondiales".

A cet égard, il a déclaré qu'Israël était fier de présenter au niveau des Nations unies une résolution sur les technologies agricoles au service du développement durable. Cette résolution, a-t-il expliqué, permettra d'attirer l'attention du monde entier sur les technologies qui peuvent aider les pays en développement à nourrir de manière fiable leur propre peuple et, ce faisant, les aident à progresser dans de nombreux autres domaines de développement.

Evoquant le Sommet sur les systèmes alimentaires convoqué en septembre prochain par le Secrétaire général de l'ONU dans le cadre de la Décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable, le diplomate a estimé que ce Sommet renforcera le message important selon lequel "nous devons tous travailler ensemble pour transformer complètement la façon dont le monde produit, consomme et pense à la nourriture".

Pour sa part, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021, Agnes Kalibata, a tenu à saluer les missions permanentes du Maroc et d'Israël pour l'organisation de cet événement qui coïncide avec la Journée de la terre.

"Le Maroc et Israël sont des exemples vivants de ce que l'innovation peut réaliser dans le secteur de l'agriculture", a témoigné

Agnès Kalibata, qui a aussi salué à cet égard les différentes initiatives et l'action de coopération du Royaume en faveur des pays du continent africain, notamment à travers l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA), lancée par le Maroc en amont de la COP22, et qui vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture au changement climatique.

Evoquant le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021, Agnes Kalibata a relevé que cette thématique reste étroitement liée à l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD), soulignant que ce sommet mondial marquera un tournant pour la réalisation des ODD.

Pour sa part, la directrice de l'Agence israélienne pour le développement international, Eynat Shlein, a noté qu'au moment où le monde est confronté à une insécurité alimentaire galopante, exacerbée par le changement climatique et d'autres problèmes environnementaux, il est plus que jamais essentiel d'adopter une nouvelle approche en matière d'agriculture.

Elle a relevé, à ce propos, l'importance d'opter pour les nouvelles techniques d'agricultures modernes et efficaces, ainsi que pour de meilleures gestions des sols et des ressources hydriques.

Eynat Shlein a exprimé la disposition d'Israël à partager son expertise et son expérience dans ce domaine, notamment avec les pays africains, citant à ce propos l'assistance apportée par son pays l'année dernière à l'Éthiopie dans la lutte contre l'épidémie des criquets pèlerins grâce à l'utilisation de drones pour les traquer et mieux les cibler avec des traite-

ments de pesticides.

De son côté, le directeur général de l'AMCI, Mohamed Methqal, a rappelé que l'agriculture constitue un secteur important pour le Maroc, en ce sens qu'elle compte pour près de 40% du PIB national.

Il a également mis l'accent sur l'importance de la coopération Sud-Sud, érigée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en tant que pilier majeur de la politique étrangère du Royaume.

Pour contribuer à cet effort, l'AMCI a conclu de multiples partenariats avec quelque 170 pays partenaires, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'irrigation et de la gestion hydrique, a-t-il précisé. L'agence conduit également des programmes de formation technique dans le secteur de l'agriculture ainsi que des programmes de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération triangulaire, a encore énuméré Mohamed Methqal.

Intervenant à cette occasion, plusieurs ambassadeurs de pays membres des Nations unies, représentant notamment les continents africain et américain, ont tenu à saluer le Maroc et Israël pour cette initiative et pour leur leadership sur la question cruciale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en particulier pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

Ils se sont également félicités du niveau de coopération entre leurs pays respectifs et le Royaume du Maroc, dont l'action et les initiatives en faveur des pays du continent africain et du Sud ont été longuement louées et saluées à cette occasion.

L'aide alimentaire en faveur du Liban reflète la solidarité effective du Maroc avec un peuple arabe frère

L'initiative d'acheminement d'aides alimentaires au profit des forces armées et du peuple libanais, menée conformément aux Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, reflète la solidarité effective et réelle du Maroc avec un peuple arabe frère, écrit jeudi le quotidien *«Al-Ittihad Al-Ichtraki»*.

Dans un article signé par Talaâ Saoud Al-Atlassi, le journal relève que cette initiative constitue «un rayon d'espoir transperçant le climat de désespoir dans lequel vit le peuple libanais, en raison de l'absence d'une solidarité arabe avec ce pays».

Saoud Al-Atlassi note que cette décision Royale intervient en réponse à une demande formulée par la partie libanaise, et dans le cadre de la solidarité avec ce pays frère, afin de lui permettre de faire face aux défis économiques et aux répercussions de la pandémie de Covid-19, ajoutant que depuis samedi matin des avions militaires marocains ont commencé à arriver à l'aéroport de Beyrouth pour acheminer ces aides, estimées à 90 tonnes de denrées alimentaires de première nécessité.

SM le Roi Mohammed VI a été le premier à réagir à la demande de l'armée libanaise, «compte tenu de son aptitude à la solidarité d'un point de vue intellectuel, politique et logistique», estime l'auteur, rappelant le lancement récemment par le Souverain de l'opération ramadanesque habituelle de soutien alimentaire au profit de 3 millions de Marocains en situation de précarité sociale, une initiative organisée depuis de longues années.

Selon Saoud Al-Atlassi, le Maroc mérite d'être approché, sur le plan arabe, en particulier par l'élite politique et intellectuelle, en dehors du prisme des slogans, de la centralité moyen-orientale et de toutes les notions qui font partie de la réalité arabe, en tant que pays arabe dont le dirigeant s'emploie à atténuer les crises.

«C'est une lueur d'espoir dans une réalité arabe en crise. Une expérience qui mérite d'être examinée et d'être suivie. Sans ces problématiques arabes, le Maroc aurait pu contribuer efficacement à cette solidarité arabe souhaitée, une solidarité efficace, efficiente et réaliste», ajoute-t-il.

Il rappelle également que l'initiative de SM le Roi intervient après le déploiement d'un hôpital de campagne marocain au Liban, que le Souverain avait ordonné de mettre en place suite à l'explosion tragique dans le port de Beyrouth, soulignant que la nouvelle initiative Royale est destinée notamment à l'armée libanaise, qui jouit de la crédibilité auprès des Libanais et œuvre pour préserver l'unité et la souveraineté du Liban face aux effets des divergences confessionnelles et des intérêts extérieurs.

«Le Maroc, à travers cette initiative, n'entretient pas de convoitises sur le Liban, et ne soutient aucun courant politique contre les autres ou une confession vis-à-vis des autres. Espérons que d'autres pays arabes suivent l'exemple, notamment ceux riches en hydrocarbures qui sont capables de soutenir le peuple libanais, lit-on dans l'article.

SM le Roi Mohammed VI a fait de la solidarité l'un des leviers de sa gestion du pays, et a construit son projet sociétal de réforme et de modernisation sur la base de la valeur de la solidarité, écrit Saoud Al-Atlassi, notant que cette solidarité se traduit aussi bien sur le plan national, entre les composantes et



couches de la société marocaine, ses hommes et ses femmes, ses régions, ses villes et ses villages, que sur le plan extérieur, notamment au niveau arabe et africain.

Au Maroc, la solidarité qui marque le projet Royal constitue la caractéristique de la gestion visant à lutter contre la pauvreté et la précarité et assurer la distribution juste, équitable et sociale de la richesse nationale, ainsi que le mécanisme de réduction des disparités sociales, affirme Saoud Al-Atlassi.

Cette solidarité se déploie à travers des mécanismes sociaux, matériels, pratiques et permanents, et non sur la base d'un acte humanitaire charitable mais occasionnel, partiel ou temporaire, fait-il remarquer.

Et de souligner qu'à la veille de l'initiative solidaire avec l'armée libanaise, SM le Roi Mohammed VI avait lancé ce qui a été qualifié par les observateurs de révolution sociale, qui émane de cette même conviction de solidarité marquant les politiques Royales.

Permettre à 22 millions de Marocains de bénéficier de la protection sociale obligatoire est devenu une réalité, qui sera mise en œuvre à travers des actions pratiques sur les quatre prochaines années. «Cela semblait irréalisable jusqu'à ce qu'à l'annonce de ce projet par SM le Roi il y a deux ans, et dans l'espace de deux mois, le Conseil des ministres a adopté les lois organiques du projet qui a été approuvé par le Parlement. La cérémonie officielle de lancement, présidée par le Souverain, est venue entériner ce chantier et lui donner la force d'un projet en cours de réalisation», a-t-il ajouté.

Dès à présent, le travail est en cours pour permettre à 22 millions de Marocains, dont des ouvriers, des agriculteurs, des auto-entrepreneurs et des travailleurs du secteur non formel, de bénéficier de la protection sociale obligatoire, comprenant, entre autres, la couverture médicale, les allocations familiales et la retraite.

«C'est une révolution sociale qui construit

et consacre la solidarité en tant que l'un des piliers de la gestion de la chose publique au Maroc, de manière à promouvoir les droits sociaux du citoyen et de lui permettre de bénéficier des ressources de son pays et, partant, l'encourager à servir son pays avec sa conscience et son travail», poursuit l'auteur.

Revenant sur la situation au Liban, Saoud Al-Atlassi a évoqué l'hommage rendu à l'un des «piliers de la presse libanaise et arabe», Talal Salman, fondateur et directeur du journal *«As-Safir»*, en présence d'un groupe d'éminents penseurs et écrivains au Liban et, dans leurs discussions, ils ont déclenché des tempêtes de chagrin, voire de désespoir pour certains, sur la situation arabe en général.

A cet égard, il a ajouté que M. Salman a parlé «de la révélation de l'impuissance du régime libanais dans son pays où les richesses sont partagées entre les puissants ... avec l'expansion de la crise politique, économique et sociale dans laquelle le Liban vit depuis au moins un an (l'explosion du port de Beyrouth, les effondrements de la monnaie nationale et la baisse des opportunités d'emploi), et qui a ébranlé la confiance et la quiétude des Libanais.

L'écrivain s'est également arrêté sur la dissipation du stock de confiance des pays du Golfe au Liban, «laquelle était le levier économique et politique du pays, avant et après la guerre civile. Certaines interventions ajouteront que le Liban «n'est plus séduisant au niveau politique, touristique, bancaire, ni pour les Arabes ni pour les autres». La crise et sa tragédie ont été exacerbées par les effets de l'épidémie qui envahit le Liban et le monde, outre la paralysie gouvernementale qui demeure sans traitement à l'horizon.

Il a ajouté qu'un jour après cette triste rencontre, «un son se fera entendre au Liban en provenance du Maroc et disait : vous avez quelqu'un qui se soucie du Liban par solidarité, fraternité et nationalisme "... C'était le contenu du communiqué du cabinet Royal

qui a annoncé que SM le Roi Mohammed VI avait ordonné l'octroi d'un don Royal personnel sous forme d'aide alimentaire de base au profit de l'armée libanaise et du peuple libanais frère.

Par ailleurs, Saoud Al-Atlassi a rappelé sa rencontre, en 1986, avec George Hawi, secrétaire général du Parti communiste libanais, en marge de d'une des conférences nationalistes et révolutionnaires que le colonel Mouammar Kadhafi avait l'habitude de tenir à Tripoli», ajoutant que «lors de la conversation, le martyr Hawi s'est tourné vers moi en disant: mon compatriote Al-Atlassi, veuillez préserver les spécificités de la situation au Maroc. L'une de ces caractéristiques est la monarchie... Préservez-la... Préservez la monarchie qui protège le Maroc de nombreux dangers et malheurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui».

«Les Marocains se sont attachés à la monarchie, et la monarchie, avec eux et par eux, préserve la patrie et œuvre pour son développement. Le Roi conduit le Maroc, avec une clairvoyance historique en vue de surmonter les problèmes et dépasser les obstacles politiques, sociaux, économiques et culturels, avec la pensée, l'esprit, la politique et les mécanismes de la solidarité sociale», conclut l'auteur.



Talaâ Saoud Al-Atlassi

Le trafic aérien chute de 70,16% à fin mars

Les aéroports marocains ont accueilli 1.466.634 passagers au titre des trois premiers mois de cette année, en forte baisse de 70,16% par rapport à fin mars 2020, selon l'Office national des aéroports (ONDA).

L'aéroport Mohammed V a enregistré 714.851 passagers, en baisse de 62,87%, suivi de Tanger (136.302), Marrakech (134.095) et Nador (86.380) précise l'ONDA dans un communiqué.

Pour le seul mois de mars, les aéroports du Royaume ont enregistré un volume de trafic commercial passager de 400.863 passagers, en repli de 57,44% par rapport à mars 2020, rapporte la MAP.

L'aéroport Mohammed V, qui représente presque la moitié du trafic passagers global, a accusé, en mars, une baisse de 42,62% par rapport au même mois de l'année 2020, soit 192.610 passagers.

L'aéroport Tanger Ibn Battouta, qui occupe depuis le mois de février la 2ème place dans le classement des aéroports en termes de nombre de passagers, a connu un fléchissement de l'ordre de 19,94%, en accueillant 41.399 passagers.

Avec 120.032 passagers accueillis en mars 2021, le trafic aérien domestique a enregistré une régression de l'ordre de 1,74% par rapport au mois de mars 2020, note l'ONDA.

Le trafic aérien international, qui représente 70% du trafic global, a enregistré une baisse de 65,74% par rapport à mars 2020, s'établissant ainsi à 280.831 passagers. Cette baisse concerne tous les marchés, notamment celui de l'Europe qui représente plus de 70% du trafic aérien global, avec une régression de 70,32%.

L'Office fait également état d'une régression de 46,61% des mouvements d'avions à 4.891 en mars, ajoutant que l'aéroport Mohammed V s'est accaparé 48,62% de ce trafic, Tanger Ibn Battouta 12,21% et Marrakech Menara 7,32%.

Le fret aérien a enregistré une hausse de l'ordre de 26,09% par rapport au mois de mars 2020 et a ainsi atteint 6.563,51 tonnes, relève la même source.

Reprise progressive des activités productives à des rythmes différenciés



«L'économie nationale devrait enregistrer un taux de croissance de 5,2% en 2021, soit 0,4 point de plus comparativement aux prévisions de la loi de Finances 2021», a annoncé la Direction des études et des prévisions financières (DEPF)

«Les indicateurs conjoncturels disponibles début 2021 font état d'une reprise progressive des activités productives, précisant que cela se faisait à des rythmes différenciés selon les secteurs», a constaté la DEPF.

L'amélioration des perspectives de la campagne agricole 2020/2021, grâce aux précipitations abondantes des trois derniers mois de l'année, devrait ainsi «impacter positivement les autres branches agricoles hors céréaliculture (arboriculture, maraîchage, élevage...)», a estimé l'institution publique.

En effet, les précipitations abondantes et généralisées sur l'ensemble du territoire national enregistrées au cours du premier trimestre 2021 ont eu un impact très positif sur le déroulement de la campagne agricole, notamment à travers l'amélioration du couvert végétal en général et des parcours en particulier, la dynamisation des travaux d'entretien, l'amélioration des retenues des barrages à usage agricole et des niveaux des nappes phréatiques et l'amélioration de la situation de l'arboriculture fruitière, a

fait savoir la DEPF.

L'évolution est telle qu'en termes de production, le Département de l'agriculture s'attend à une amélioration de 28% pour les agrumes, de 14% pour les olives et de 4% pour les dattes», entre autres.

Un autre constat noté par la DEPF, relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, «hors agriculture, des signes encourageants se profilent en vue, notamment au niveau des industries extractives, du BTP, de certaines branches du secteur industriel et des télécommunications».

En effet, au terme des deux premiers mois de l'année 2021, le secteur extractif a poursuivi sa

dynamique favorable des trois derniers trimestres, tandis que les ventes de ciment ont enregistré une reprise significative au cours du mois de mars 2021, soit une hausse de 40,2%. Ce bond «a concerné l'ensemble des segments, notamment la distribution (+43,2%), le béton prêt à l'emploi (+34,3%), le béton PRÉFA (+46,3%), le bâtiment (+38,9%) et l'infrastructure (+13,3%)», a précisé la DEPF.

Autres tendances incitant à l'optimisme, celles des indicateurs du segment «télécommunications». En effet, «le parc global de la téléphonie s'est consolidé de 6,3% au terme de l'année 2020, après une hausse de 3,8% un an plus tôt, suite au renforcement du parc de la téléphonie mobile de 5,9% (après +4,3%) et de celui de la téléphonie fixe de 14,7% (après -6,6%)», a souligné la DEPF dans sa note de conjoncture du mois d'avril 2021.

La Direction a toutefois rappelé que «d'autres secteurs pâtissent encore des effets négatifs de la crise sanitaire, en l'occurrence le tourisme, l'aéronautique et le transport aussi bien portuaire qu'aérien».

Qu'à cela ne tienne, au niveau de la demande intérieure et dans un contexte marqué par une quasi-stagnation de l'inflation, la DEPF s'attend à un rétablissement progressif de la consommation des ménages en 2021, suite à l'amélioration prévue des

revenus des ménages ruraux, ainsi que de la bonne tenue des transferts des MRE.

Ben qu'il peine à se redresser depuis le début de l'année, «l'investissement devrait bénéficier des mesures d'accompagnement prises par le CVE au profit des entreprises et de l'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'investissement», a indiqué la DEPF.

Dans sa note, la Direction fait également part de la poursuite du redressement des échanges extérieurs à fin février 2021, en raison du recul limité des exportations comparativement aux importations. Cette variation s'est ainsi traduite par un allègement du déficit commercial de 15,9% et une amélioration du taux de couverture de 3,3 points, a-t-elle relevé.

Sur le plan du financement de l'économie, il ressort de ladite note que «les crédits bancaires ont maintenu, à fin février 2021, le même rythme de progression que le mois précédent, soit +4%, marquant, toutefois, une légère décélération comparativement à celui de l'année précédente (+4,2%)».

La DEPF a également noté une évolution globalement positive des indices boursiers MASI et MADEX qui ont bondi au terme du premier trimestre 2021, respectivement de +1,7% et +1,6% par rapport à fin décembre 2020.

Alain Bouthy



La consommation des ménages devrait se rétablir progressivement, selon la DEPF



AGR anticipe une poursuite de l'appréciation du dirham face au dollar

Le dirham devrait poursuivre son appréciation face au dollar pour les deux mois à venir, prévoit Attijari Global Research (AGR). "Tenant compte de l'amélioration attendue de la liquidité sur le marché des changes ainsi que des dernières prévisions d'évolution de la parité euro/dollar, nous anticipons la poursuite de l'appréciation du dirham face au dollar à horizon 1 et 2 mois contre une légère dépréciation à horizon 3 mois", indique AGR dans sa note "Weekly MAD Insights currencies" de la semaine du 12 au 16 avril.

Ainsi, les analystes d'AGR ont légèrement revu à la baisse leurs prévisions sur les horizons 1 et 2 mois. La mon-

naie nationale s'apprécierait face au dollar de 0,3% et 0,1% à horizons 1 et 2 mois. Elle devrait se déprécier de 0,2% à horizon 3 mois par rapport à un niveau actuel de 8,93.

Pour ce qui est de la parité USD/MAD, elle se situerait ainsi à 8,91, 8,92 et 8,95 à horizons 1, 2 et 3 mois, contre une prévision initiale de 8,91, 8,93 et 8,95.

Les niveaux de dépréciation du dirham face à l'euro s'établiraient à 0,6%, 0,8% et 1,1% à horizons 1, 2 et 3 mois. Par conséquent, la parité EUR/MAD atteindrait 10,78, 10,80 et 10,83 contre une prévision initiale de 10,79, 10,81 et 10,83 sur les mêmes périodes et contre un cours actuel de 10,71.

La BAD soutient la modernisation du rail au Maroc

Grâce à ses financements doublés d'un accompagnement technique, la Banque africaine de développement (BAD) soutient la modernisation du secteur ferroviaire au Maroc et contribue à l'amélioration de la mobilité des populations et de la compétitivité logistique du Royaume.

La BAD a ainsi mobilisé 300 millions d'euros en faveur de l'Office national des chemins de fer (ONCF) pour financer le projet d'augmentation de la capacité de l'axe ferroviaire Tanger-Marrakech, indique un communiqué de la BAD.

Ce financement a permis aussi d'augmenter le nombre de voies ferrées, de moderniser la signalisation, de bâtir de nombreux ouvrages comme la gare dernière génération de Casa-Port ou encore de construire le poste central de commande de la signalisation, rapporte la MAP.

La Banque ne se limite pas seulement à un simple financement, elle apporte aussi un accompagnement soutenu. Cité dans le communiqué, le directeur général de l'ONCF, Mohamed Rabie Khliche, a indiqué que "la BAD est un partenaire historique, ayant toujours accompagné l'ONCF, dès les années 90". "Au-delà du financement à un taux préférentiel, nous avons bénéficié d'un accompagnement technique des équipes de la Banque qui sont à notre

écoute", a-t-il ajouté.

Si la mobilité des Marocains a fortement progressé grâce à la modernisation du réseau ferré, ce n'est pas le seul objectif poursuivi par l'ONCF. "A travers ces projets, nous espérons doubler, voire tripler le nombre de passagers dans le réseau", ajoute M. Khliche.

Pour sa part, Ahmed Bouhaltit, directeur de l'ingénierie de l'ONCF, a souligné que le réseau a connu une révolution ces dix dernières années, citant à titre d'illustration la ligne à grande vitesse, le dédoublement des voies vers Marrakech, le triplement des voies entre Kénitra et Casablanca et la modernisation du système d'exploitation, "aujourd'hui beaucoup plus intelligent, et beaucoup plus



efficace".

Le développement de l'offre de transport de marchandises a favorisé l'émergence de nouveaux pôles industriels. En se dotant d'infrastructures ferroviaires modernes, le Maroc a su attirer de nombreux investisseurs, notamment dans le secteur automobile. A cet égard, Souhail Tantaoui, responsable "Flux aval" au sein de la filiale marocaine du constructeur français PSA, a affirmé que "le réseau ferroviaire est, pour nous, très important", faisant remarquer que chaque jour, deux trains transportent, chacun, 280 véhicules.

"Cela nous permet d'évacuer notre production quotidienne vers le port de Tanger Med pour l'exporter ensuite vers l'Europe et à travers le monde. Le train est ponctuel et a des avantages en termes de délais, puisqu'il évite la circulation sur route de l'équivalent de 35 camions par jour pour acheminer nos véhicules", a-t-il ajouté.

Ecologique et pratique, le rail s'est rapidement imposé comme le mode de transport privilégié pour de nombreux acteurs économiques au Maroc, assure la BAD, rappelant que depuis 2010, le ré-

seau ferroviaire national a doublé sa capacité de transport de marchandises, passant de vingt trains par jour en 2010 à quarante en 2020.

"Aujourd'hui, le Maroc dispose d'un réseau ferré moderne, sûr et fiable, une infrastructure, à la pointe de la technologie, qui renforce l'attractivité du Royaume et améliore les conditions de vie des populations. C'est l'objectif de la Banque africaine de développement, qui participe à une Afrique plus écologique, plus innovante et plus compétitive", conclut le communiqué.



La banque africaine a mobilisé 300 millions d'euros en faveur de l'ONCF

Le secteur automobile démarre sous de bons auspices

Les ventes de voitures neuves au Maroc sont reparties de plus belle au premier trimestre de cette année, défiant les effets néfastes de la pandémie avec une progression à deux chiffres.

Après un épisode pour le moins difficile en 2020, où les concessionnaires ont fait les frais des mesures de confinement, le secteur démarre cette année sous de bons auspices et les showrooms renouent de nouveau avec les fers de l'automobile.

D'après les statistiques de l'Association des importateurs de véhicules automobiles au Maroc (AIVAM), les ventes de voitures neuves se sont situées à 44.163 unités au titre des trois premiers mois de 2021, en progression de 37,4% par rapport à fin mars 2020.

Plusieurs marques ont vu leurs modèles gagner du terrain, à l'instar de Dacia, best-seller historique du segment de "voitures particulières" (VP), qui a écoulé 11.349 unités (+25,1%) ou encore Renault et Hyundai avec 5.133 et 3.140 immatriculations, rapporte la MAP.

Le concessionnaire américain Ford, dont le nouveau Kuga a été élu voiture de l'année 2021 au Maroc, a amélioré ses ventes de 75,71% à 1.172 unités, tandis que Citroën et Fiat ont réussi à écouler respectivement 1.760 et 1.258 voitures, en croissance de 11,25% et 7,16%.

Les experts joints par la MAP attribuent ces performances à l'arrivée de nouveaux modèles sur le marché domestique très attendus par les clients et la mise en place des offres

promotionnelles à même de stimuler le désir d'achat chez les consommateurs.

A cet égard, le directeur général de la plateforme spécialisée "Moteur.ma", Abderrazak Yousfi, a assuré que "de nombreuses nouveautés sont venues compléter le parc des showrooms automobiles, qui proposent une panoplie de promotions et d'offres spéciales, notamment en termes d'accompagnement à l'achat et de produits de financement à faible taux".

La crise sanitaire n'a pas été, par ailleurs, sans conséquences sur les tendances du marché et les caractéristiques de mobilité des individus qui se méfient désormais des lieux où le risque de contamination par la Covid-19 est élevé, privilégiant les déplace-

ments à bord de leurs voitures.

"Une récente observation a montré qu'une tendance de mobilité privée s'est significativement installée pendant la crise sanitaire et a duré même en période post-Covid-19", explique M. Yousfi, faisant état d'un nombre croissant d'acquéreurs potentiels pour qui la voiture facilitera l'observation des mesures de distanciation sociale.

De son côté, Essam Chraïbi, fondateur de la plateforme Wandaloo.com, a expliqué que les ménages marocains ont majoritairement décalé leur entreprise d'achat de voiture en 2020 eu égard aux conditions difficiles de la pandémie, ce qui a influencé positivement les ventes de cette année.

"En parallèle, le client marocain,

devenu de plus en plus avisé et bien informé, attendait les nombreuses nouveautés automobiles qui ont débarqué sur notre marché en 2021", a-t-il ajouté.

Les réalisations commerciales des différentes marques tiendraient encore tête à la crise grâce à des modèles de plus en plus à la pointe de la technologie avec un esthétisme, parfois à couper le souffle.

Les efforts promotionnels qui se limitaient autrefois à des remises de fin d'année et de petits cadeaux ont été largement diversifiés pour s'étendre à des contrats d'entretien, des différés de remboursement et même une reprise de l'ancienne voiture rien que pour concrétiser de nouvelles ventes.



L'Inde s'enfonce dans sa crise sanitaire *L'Europe déconfinement prudemment*



L'Inde continue de s'enfoncer dans une crise sanitaire majeure, après avoir battu jeudi un record mondial de près de 315.000 nouveaux cas de Covid-19 en 24 heures, en raison notamment d'un variant "indien" dont la première détection en Belgique inquiète l'Europe, désormais orientée vers l'allègement des restrictions.

Vingt étudiants indiens d'un groupe de 43, arrivés mi-avril en Belgique via l'aéroport parisien de Roissy, ont été testés positifs à ce nouveau variant, déjà identifié au Royaume-Uni, puis placés en quarantaine. Et ce alors que les pays européens s'apprentent à alléger les restrictions en vigueur à la faveur d'une fragile décrue de la pandémie.

En Inde, la recrudescence exponentielle des cas, avec près de 3,5 millions de nouvelles contaminations depuis début avril, est notamment imputée à une "double mutation" du virus et à des événements de masse, comme la fête religieuse hindoue Khumb Mela.

Confrontés à une pénurie d'oxygène, plusieurs hôpitaux et cliniques de New Delhi, confinée pendant une semaine, ont lancé un appel au gouvernement central pour qu'il fournisse d'urgence des

réserves afin d'alimenter des centaines de patients placés sous respirateur. Vingt-deux malades sont morts dans un hôpital, en raison d'une coupure d'alimentation en oxygène de respirateurs pendant une demi-heure.

Le ministère de la Santé a fait état jeudi de 314.835 nouvelles contaminations, un bilan quotidien qu'aucun pays au monde n'avait jusqu'alors enregistré.

Avec 15,9 millions de cas depuis le début de la pandémie, l'Inde est le deuxième pays le plus touché en nombre de cas devant les 14,12 millions enregistrés au Brésil, désormais sur un plateau très élevé à environ 2.500 décès quotidiens, après plusieurs mois de hausse vertigineuse des décès et des contaminations. Mais le Brésil, 212 millions d'habitants, déplore quelque 381.000 morts, soit deux fois plus que l'Inde (1,3 milliard d'habitants).

Les États-Unis déconseillent désormais les voyages en Inde, même pour les personnes entièrement vaccinées.

Le Canada a quant à lui décidé de suspendre pendant 30 jours dès 03h30 GMT vendredi les vols en provenance d'Inde et du Pakistan.

Le Royaume-Uni a interdit d'entrée les voyageurs arrivant d'Inde et la France leur impose un

isolement obligatoire de dix jours.

En Amérique latine, la Colombie - parmi les pays les plus affectés par la pandémie dans cette région - a franchi jeudi le seuil des 70.000 décès dus au Covid-19, et les hôpitaux de grandes villes sont sous pression.

La pandémie du coronavirus a fait au moins 3.060.859 morts dans le monde depuis que le bureau de l'OMS en Chine a fait état de l'apparition de la maladie fin décembre 2019, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles jeudi.

Mais les campagnes de vaccination commencent à porter leurs fruits, comme aux États-Unis où le président Joe Biden a salué mercredi l'"incroyable" réussite que constitue l'injection de 200 millions de doses de vaccins anti-Covid avant le centième jour de son mandat. Et l'autorité américaine de santé devrait statuer vendredi sur l'utilisation du vaccin Johnson&Johnson, actuellement suspendu aux États-Unis après l'apparition de rares cas graves de caillots sanguins.

Si la vaccination est plus lente sur le Vieux continent, l'Allemagne a annoncé jeudi qu'elle prévoyait un accès aux vaccins contre le Covid-19 pour tous les adultes au plus

tard en juin. Berlin envisage d'acheter 30 millions de doses du vaccin russe anti-Covid Spoutnik, qui n'a pas encore reçu le feu vert de l'Europe.

Le régulateur britannique a de son côté annoncé jeudi avoir recensé 168 cas majeurs de caillots sanguins au Royaume-Uni chez des patients ayant reçu le vaccin AstraZeneca, dont 32 mortels, pour plus de 21,2 millions de premières doses administrées, mais estime que "les bénéfices du vaccin l'emportent toujours sur les risques chez la majorité des personnes".

La plupart des cas de caillots sanguins ont été signalés en Grande Bretagne et dans l'Union européenne, tandis que "très peu" ont été rapportés dans d'autres pays, ont noté jeudi les experts en vaccins de l'Organisation mondiale de la santé. Ils demandent ainsi davantage de données sur leur incidence chez les personnes ayant reçu le vaccin d'AstraZeneca hors d'Europe afin de pouvoir estimer le risque.

Face à une fragile décrue de l'épidémie, les pays européens commencent à alléger les restrictions.

En Italie, dès le 26 avril, les restaurants seront autorisés à ouvrir au public à déjeuner, et aussi à dîner pour la première fois depuis fin oc-

tobre, mais seulement en plein air et dans les régions classées "jaune", présentant le risque de contagion le plus faible.

Les cinémas, théâtres et salles de concert pourront aussi rouvrir lundi prochain, en respectant la distanciation et en restant en dessous de 50% de leur capacité maximale, tandis que les écoles, collèges et universités donneront la priorité aux cours en présentiel.

En France, un assouplissement progressif des mesures va commencer le 3 mai, a annoncé le Premier ministre Jean Castex. L'interdiction de se déplacer à plus de dix kilomètres de son domicile sera levée. La réouverture des commerces non-essentiels devrait avoir lieu "autour de la mi-mai", a-t-il ajouté.

En Grèce, les terrasses des bars et des restaurants rouvriront le 3 mai, mais les déplacements entre régions seront interdits pour les fêtes de Pâques, célébrées le 2 mai par les orthodoxes.

En revanche, les perspectives économiques à court terme "restent assombries par l'incertitude" dans la zone euro en raison de la persistance de la pandémie, a estimé jeudi la présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde.

Libé *Ramadan*

L'hélicoptère Ingenuity vole sur Mars et marque l'Histoire



Ingenuity, le tout petit hélicoptère de la Nasa, a brièvement volé sur Mars, devenant le premier engin motorisé à effectuer un vol sur une autre planète, a annoncé lundi matin l'agence spatiale américaine.

C'est sous les applaudissements et les cris de joie que la nouvelle a été accueillie dans la salle de contrôle du Jet Propulsion Laboratory de la Nasa.

"Nous pouvons maintenant dire que des humains ont fait voler un engin motorisé sur une autre planète!", s'est enthousiasmée MiMi Aung, cheffe de projet de l'hélicoptère.

Vers 07H34 GMT, l'engin d'1,8 kilo s'est élevé à trois mètres d'altitude et a fait du surplace pendant 39,1 secondes avant de revenir se poser sur la surface de Mars en toute sécurité.

"Il est même en meilleur état qu'avant ce vol -- il s'est débarrassé d'un peu de poussière qui couvrait ses panneaux solaires, et il produit désormais plus d'énergie solaire qu'auparavant", a précisé à la presse Bob Balaram, ingénieur en chef du projet, après le vol.

Scientifiques et amateurs ont pu suivre en direct sur Internet l'analyse des données par les ingénieurs de la Nasa, transmises à la Terre, à 278 millions de km de Mars, quelques heures après le vol lui-même.

Une courte vidéo de ce dernier, prise par le rover Perseverance à bord duquel Ingenuity est arrivé sur la planète rouge avant

de se décrocher, a été diffusée dans la foulée de l'annonce. On y voit l'engin planer puis se poser.

L'hélicoptère a lui-même envoyé une photo en noir et blanc, montrant son ombre sur la planète rouge.

Initialement prévu le 11 avril, le vol avait été retardé en raison d'un problème technique apparu lors du test de ses rotors.

L'opération était un véritable défi, car l'air martien est d'une densité équivalente à seulement 1% celle de l'atmosphère terrestre. Or c'est en poussant l'air en tournant



Nous pouvons maintenant dire que des humains ont fait voler un engin motorisé sur une autre planète!

que les hélices peuvent soulever du poids. Sur Mars, "il y a simplement moins de molécules à pousser", avait expliqué MiMi Aung avant le vol.

Même si la gravité y est moindre que sur Terre, les équipes de la Nasa ont dû développer un engin ultra-léger dont les pales tournent bien plus vite qu'un hélicoptère standard, pour réussir. Avec ses quatre pieds et deux pales superposées (1,2 m de long), il ressemble davantage à un gros drone.

L'opération est l'équivalent sur Mars du premier vol d'un engin motorisé sur Terre, en 1903, par les frères Wright. Un morceau de tissu de cet aéronef ayant décollé il y a plus d'un siècle en Caroline du Nord aux Etats-Unis a même été placé à bord d'Ingenuity.

En hommage aux deux hommes, le terrain au-dessus duquel a volé Ingenuity -- "le premier de nombreux autres dans d'autres mondes" -- va devenir le "Wright Brothers Field", pour saluer "l'ingéniosité et l'innovation qui continuent de propulser l'exploration", a tweeté Thomas Zurbuchen, un responsable de la Nasa.

L'engin avait reçu ses instructions de la Terre mais a volé en autonomie grâce aux données de ses capteurs et de sa caméra, en analysant lui-même sa position par rapport au sol.

Le lendemain du vol, une fois ses batteries rechargées, l'hélicoptère doit transmettre une photo en couleur de l'horizon, prise par son autre appareil photo.

Mais les images les plus spectaculaires devraient venir du rover Perseverance, placé en observation à plusieurs mètres de là, et qui doit filmer le vol.

La vidéo complète doit être transmise "durant les jours suivants", avait dit Elsa Jensen, responsable des caméras du rover. "Il y aura des surprises, et vous les apprendrez au même moment que nous. Alors sortons tous le pop-corn!"

La Nasa s'était préparée à quatre scénarios, selon MiMi Aung: un succès total, partiel, des données manquantes, ou un échec.

Maintenant que le premier vol a été un succès, le second pourrait avoir lieu dès le 22 avril. D'autres vols sont prévus, de difficulté croissante.

La Nasa voudrait pouvoir faire monter l'hélicoptère jusqu'à 5 mètres de hauteur, puis tenter de le faire avancer latéralement.

"La durée de vie" d'Ingenuity sera "déterminée par la façon dont il atterrit" à chaque fois, a expliqué MiMi Aung. Ce qui veut dire: s'il réussit à éviter le crash.

"Quand nous arriverons au 4e et 5e vols, nous nous amuserons", a-t-elle promis. "Nous voulons vraiment pousser notre véhicule jusqu'à ses limites" et "prendre des risques", suggérant que la Nasa pourrait faire s'écraser l'hélicoptère volontairement.

Quoi qu'il advienne, après un mois maximum, l'expérience Ingenuity s'arrêtera, pour laisser le rover Perseverance se consacrer à sa tâche principale: chercher des traces de vie ancienne sur Mars.

Le livre

Mais j'en ai soupé de la soupière, je suis décidé à m'en débarrasser. Le marchand me la reprend le lendemain au prix d'un kilo de betteraves à peu près. Je n'allais quand même pas la proposer aux chiffonniers d'Emmaüs en quête d'objets de première nécessité.

Factures non payées, mises en demeure, menaces de commandements d'huissiers, pendant 17 jours de cauchemar, je ne dors que quatre heures par nuit, je cours partout, de banques en tribunal, d'assurances en mutuelle, de commissariat de police en association de défense des consommateurs, d'assistante sociale en médecin (il faut qu'il me certifie que mes parents sont séniles et donc qu'il y a abus de faiblesse de la part de filous qui en ont profité pour leur vendre des tas de choses inutiles à des prix exorbitants).

Le soir : trêve, je n'en peux plus. Des voisins compatissants m'invitent à dîner. D'autres s'invitent, lorgnent sur le congélateur, le four, le frigo, s'enquêtent d'un air indifférent du prix auquel je consentirais à les vendre. Après l'arrosage du jardin, assis dans le fauteuil d'osier sur la terrasse, face au clérodendron avec lequel j'ai noué d'étroites relations, je m'accorde quelques instants de repos. Le soleil vient de se coucher, les plantes humides embaument, je pourrais être bien si je ne pensais pas que je vis les derniers moments ici.

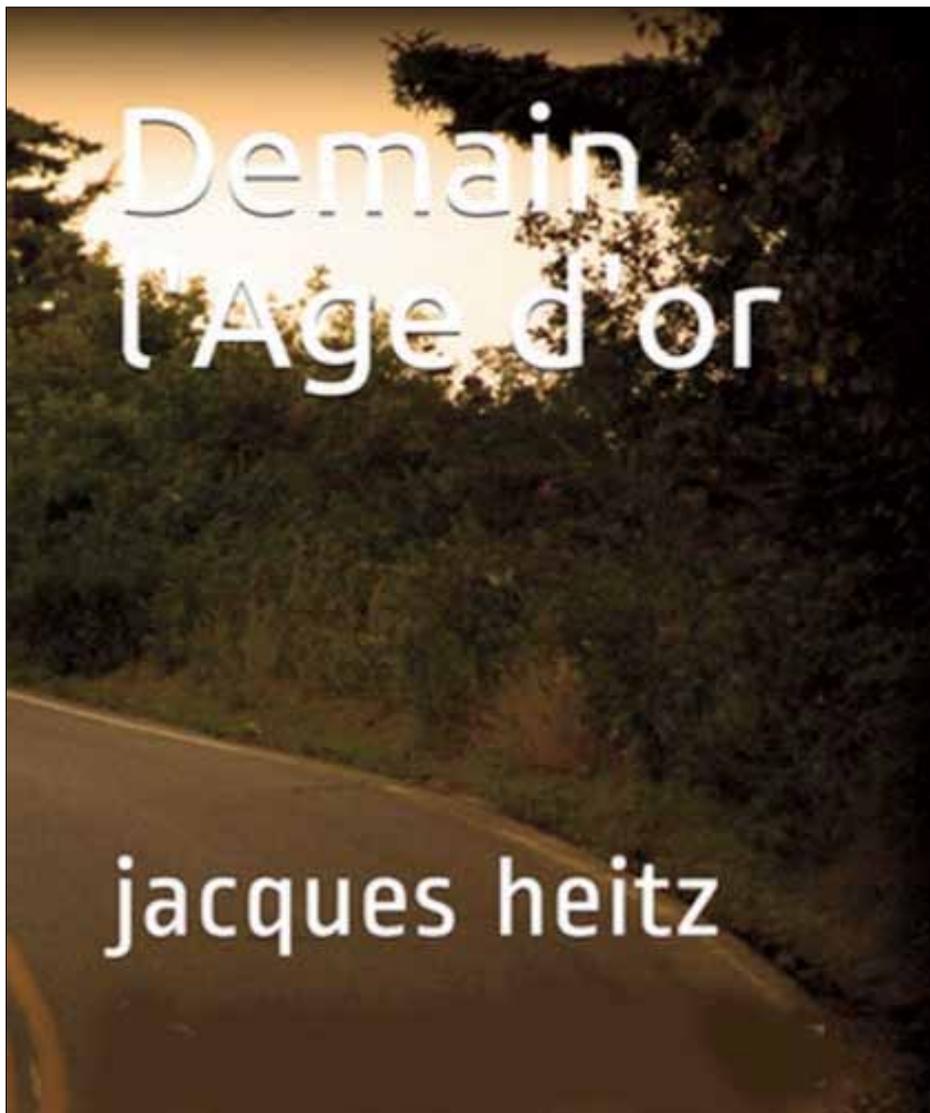
Des voisins m'ont invité ce soir, il faut que je m'habille un peu. Je laisse mon vieux short, enfille un pantalon, une chemise. Le couple de retraités qui me reçoit (20 ans de moins que mes parents) prend une part active à la vie du quartier. Lui conseiller municipal, toujours dehors, intervient, écrit des lettres aux autorités, prêt à bavarder, à aider les uns et les autres. Le contraire de mon père. Elle toujours à l'intérieur à briquer la maison bien qu'elle boite fortement. Ils s'ennuient sans doute un peu dans le tête-à-tête, je le perçois à certains signes pendant que nous prenons l'apéritif.

- Moi je suis toujours dehors à bricoler, parler aux gens. Ma femme me le reproche assez. Mais le climat est si agréable ici. C'est que nous venons de Normandie. Votre père... Ah ! votre père, lui, c'était le jardin. Toujours à bichonner ses plantes. Très poli mais pas très causant, hein ?

- Ce n'était pas un grand bavard, non.

- On les invitait parfois à prendre le thé, jouer aux cartes. Mais ils étaient si cérémonieux. Pas très à l'aise, hein ? Je ne leur dis pas que mes parents n'aiment ni le thé ni jouer aux cartes.

- Je me suis permis de prendre une initiative, dit-il tandis que sa femme se lève et boitille vers la maison sans doute pour mettre la table. Ces derniers mois, quand j'ai vu qu'ils se mettaient parfois en danger, que le four avait pris feu, qu'ils ne pouvaient plus sortir de la maison parce qu'ils avaient égaré les clés et qu'il a fallu appeler un serrurier, votre mère accusant votre père qui n'y était pour rien, déjà ailleurs le pauvre, je passais des heures avec elle à la recherche des objets perdus, alors j'ai fait faire un double de leurs clés, que je vais vous remettre, j'espère que vous ne m'en voudrez pas.



- Non seulement je ne vous en veux pas mais je vous remercie. Ma mère me disait qu'elle avait des voisins très gentils. Je vois qu'elle ne s'était pas trompée.

- C'est que ça fait mal au cœur de les voir ainsi, vous savez. Dans une telle confusion d'esprit. J'essayais de les mettre en garde contre les voutours. Mais rien à faire, les voutours sont venus.

- Les voutours ?

- Des marchands indéliçats si vous préférez. Dès que des personnes âgées laissées seules perdent un peu la boule, ils accourent, ils doivent se refiler les adresses entre eux, ce n'est pas possible autrement, et ils leur vendent n'importe quoi à des prix effarants. Les vieillards confondent souvent les anciens francs, les nouveaux et les euros. Un camion de marchands de patates est passé chez vos parents il y a deux mois environ. Votre mère leur a acheté cinquante kilos que le marchand leur a laissés dans le garage. Les pommes de terre ont germé, il s'échappait du sac des tas de chenilles d'asticots, de papillons. Et ça puait ! Insupportable. J'ai dit à ma femme : je vais les porter à la déchetterie, aérer le garage. Après, c'est ma voiture qui puait.

Pendant des jours, malgré les vitres baissées et les lavages. Il est venu aussi un marchand de vins. Un installateur d'alarmes. Enfin vous verrez ça dans leurs papiers.

- Passons à table, dit sa femme. Mon mari vous parlait de l'histoire des pommes de terre ? Ah ! ça a été terrible. J'en ai encore l'odeur dans le nez.

- Je ne vous remercierai jamais assez de ce que vous avez fait pour eux. Et de cet excellent repas. Pour ne rien dire du vin. C'est un... ?

- Oh ! un meursault. Il s'accorde bien avec les fruits de mer, vous ne trouvez pas ? Prenez des forces, vous allez en avoir besoin.. Vous allez être seul pour vider toute la maison ? Votre sœur n'a pas pu rester ? Et cette autre dame, votre compagne peut-être, qu'on voyait si tôt le matin avec son appareil photo ?

- Elle a dû partir elle aussi. L'esprit occupé de tout autre chose, je réponds courtoisement à ces bons Samaritains. Odile à la plage avec Iris. Liliane préparant tranquillement la rentrée dans son appartement confortable. Les odeurs et les horreurs de l'hôpital gériatrique. Après le repas, nous sommes retournés sur la terrasse. Un bruit métallique. Le

tournequin de l'arrosage se déclenche. «Votre père préférait tout faire à la main. Mais il passait sa vie dans son jardin. Des pelouses en Provence, ça peut paraître idiot, non ? Toute l'eau que ça demande... Mais que voulez-vous, nous sommes Normands. J'aime contempler ma pelouse».

J'ai quitté ces braves gens dès que j'ai pu. Un peu brusquement peut-être mais j'ai tant à faire. Et je veux me retrouver seul sur la terrasse de mes parents. Devant moi le jardin obscur. Le silence est presque absolu. Le tournequin de l'arrosage, quelques bruits de moteur vers la Durance. Je tombe de sommeil, je devrais dormir. Je vais d'abord jeter un coup d'œil à la bibliothèque en acajou, je n'ai jamais exploré les rayons du bas. Classeurs non classés, des chemises, des dossiers, des talons de chéquiers. Je verrai demain toutes les catastrophes qui m'attendent. Ce soir, je cherche autre chose. Des lettres, des photos. De mon père, ma mère, ma sœur. Jamais vraiment unis, jamais sans problème, jamais sans conflit. Mais des trêves de temps en temps.

(A suivre)

Santé et bien-être

Faut-il se méfier des capsules de café ?

Les machines à expresso se sont démocratisées et sont présentes dans plusieurs foyers au Maroc. Sur ce marché florissant, les modèles à capsules séduisent particulièrement. Mais leur breuvage est-il sans danger pour la santé ? On fait le point.

Des capsules en aluminium hermétiques qui préservent la saveur du café, c'est ce qui fait le succès des machines à expresso, mais cela pose également question. N'y a-t-il pas risque de contamination du café par contact avec leur contenant ?

Alertée sur le sujet en 2013, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses - France) a passé au crible le breuvage de dix marques de capsules afin de déterminer leur teneur en différents contaminants chimiques : aluminium, cobalt, chrome, étain, nickel, cuivre, zinc et acrylamide. Verdict : les cafés issus de capsules présentaient des teneurs en moyenne légèrement plus élevées (sauf pour l'aluminium), mais d'un même ordre de grandeur que celles du café filtre. Des variations qui, selon l'Agence, "ne sont pas de nature à modifier significativement la contribution du café à l'exposition des consommateurs et donc au risque lié à ces composés chimiques."

Pour l'aluminium par exemple, la consommation de 4 expressos par jour exposerait à 0,3 % de la dose hebdomadaire tolérable. A priori, rien d'inquiétant donc.

L'effet cocktail en question

Mais qu'en est-il de l'effet cocktail ? Car les capsules de café sont loin d'être les seules sources d'exposition à ces substances potentiellement nocives. Ainsi, l'aluminium est naturellement présent dans certains aliments, comme le thé ou le cacao. "On en trouve aussi dans le papier aluminium bien sûr, mais éga-



lement dans un certain nombre d'additifs alimentaires, dans certains médicaments ou dans certains traitements de l'eau. Dans ce contexte, il est légitime de se poser la question de l'effet cumulé, d'autant que de récentes études suggèrent que l'aluminium sous certaines formes pourrait être irritant pour le tube digestif et occasionner des troubles intestinaux", juge le Dr Laurent Chevallier, médecin nutritionniste, auteur de *Le Livre antitoxique* (éd. Fayard).

Sachant que près de 40% de l'aluminium ingéré s'accumule au niveau de la muqueuse intestinale, il pourrait contribuer à l'altération de cette barrière et à un déséquilibre du microbiote. Autre substance pour laquelle cet effet cocktail pourrait poser problème : l'acrylamide, classé comme "cancérogène probable" chez l'homme (mais avéré chez l'animal) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Cette substance apparaît à la cuisson de

certaines aliments comme le café, deuxième source d'exposition chez l'adulte (derrière les pommes de terre sous forme de frites ou sautées). Si la teneur en acrylamide de l'expresso en capsule n'est pas inquiétante, qu'en est-il si on l'additionne à ses autres sources : frites, biscuits et gâteaux industriels ou maison, pain grillé, etc. ?

Le furane pointé du doigt

Si le rapport de l'Anses se voulait rassurant pour la majorité des contaminants, il appelait clairement à la vigilance pour le furane, une substance classée "potentiellement cancérogène" par le CIRC. Du furane, il y en a dans tout café dès lors qu'il est torréfié. Mais parce que la capsule emprisonne ce composé hautement volatil, son café contiendrait deux fois plus de furane qu'un café filtre, selon une étude de l'Université de Barcelone. Certes, cela n'amènerait pas à dépasser les doses recommandées, "mais comme pour l'aluminium et l'acrylamide, l'effet d'accumulation pose ques-

tion, car le café n'est pas le seul pourvoyeur de furane dans notre consommation", pointe le nutritionniste. En 2017, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) déclarait d'ailleurs que "le niveau d'exposition au furane dans les aliments était préoccupant pour la santé humaine."

Des cafés plus forts en caféine

Dernier point soulevé par l'Anses : la teneur en caféine du café en capsule, plus élevée que celle du café filtre et des expressos en dosette souple. Consommé dans les mêmes quantités que le café traditionnel, l'expresso en capsule pourrait donc exposer à de fortes doses en caféine, avec les risques que l'on connaît - augmentation de la tension artérielle, troubles du sommeil, etc. - même s'il y a de grandes variabilités personnelles. "Mais surtout, en tant qu'excitant, la caféine finit par épuiser l'organisme", rappelle le médecin qui, chez lui, ne consomme qu'occasionnellement du café. Moulu maison, précise-t-il.

L'impact des capsules... sur le porte-monnaie

Une capsule coûte entre 5 et 8 dirhams, soit un prix au kilo pouvant dépasser les 600 dirhams, contre une centaine de dirhams pour le café en grains. Côté écologie, non seulement la production d'aluminium a un fort impact environnemental, mais en plus ce matériau est difficile à recycler. Selon une étude de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), à poids égal, une dosette café aluminium produirait 10 fois plus de déchets qu'un paquet classique de café. Si l'on tient à sa machine à capsule, deux pistes pour limiter son impact environnemental, alléger son budget et minimiser l'exposition aux contaminants : des capsules 100 % biodégradables et compostables à remplir soi-même ou une capsule réutilisable en Inox, un matériau totalement inerte.

Recettes

Boulettes de pommes de terre farcies en gratin

Ingrédients

Pour la farce :

250 g de blanc de poulet coupé en petits morceaux

1 gousse d'ail émincée

1 c. à soupe d'oignon émincé

1 c. à café de piment rouge doux

1/2 c. à café de cumin

1/2 c. à café de gingembre

1 c. à café de sel

1/4 de c. à café de poivre

1 c. à thé d'écorce de citron confit coupée

en petits morceaux

1 c. à soupe de coriandre et persil émincés

8 olives vertes coupées en petits morceaux

2 c. à soupe d'huile de table

Pour les boulettes de pommes de terre :

800 g de purée de pommes de terre

35 cl de sauce béchamel légère

4 c. à soupe de crème fraîche

1/2 c. à café de paprika

50 g d'emmental râpé

Sel

Préparation

Dans une marmite sur feu doux, faire revenir l'ail et l'oignon dans l'huile pendant 3 mn.

Ajouter les morceaux de poulet, les épices, le citron confit, les olives, les herbes et 5 cl d'eau.

Couvrir et laisser cuire pendant 10 à 15 mn. Dans un bol, mélanger la Sauce béchamel avec la crème fraîche, le fromage râpé et le paprika puis saler selon le goût.

Confectionner des boulettes de purée de pommes de terre (de la taille d'un œuf) et les farcir avec la préparation au poulet.

Disposer les boulettes farcies dans un plat à gratin beurré et les napper de sauce béchamel.

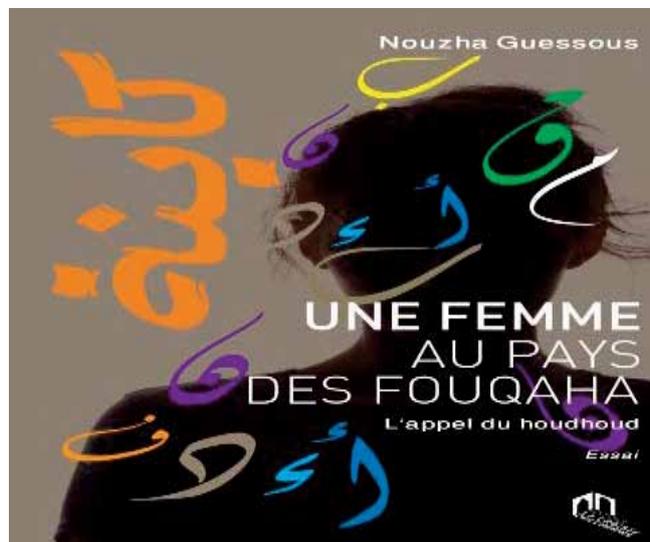
Faire gratiner le plat au four préchauffé à 180°C pendant 15 à 20 mn environ.

Servir le gratin chaud.



Art & culture

“Une femme au pays des Fouqaha, l’appel du Houdhoud” Nouvel ouvrage de Nouzha Guessous



“Une femme au pays des Fouqaha, l’appel du Houdhoud” est le dernier essai de Nouzha Guessous qui vient de paraître aux Éditions La Croisée Des Chemins.

À travers cet essai en format moyen (246 pages), “dont les racines sont puisées dans sa propre histoire personnelle”, l’auteur “livre son regard sur l’évolution de la perception et du statut des femmes marocaines depuis les années soixante du siècle dernier jusqu’au début des années 2000 lors des débats autour de la Moudawana”, lit-on dans la présentation de cet ouvrage. “Débats auxquels elle a directement pris part en tant que membre de la Commission royale consultative chargée de la révision du Code de la famille. Ce n’est en aucun cas un récit passéiste; bien au contraire, il permet de voir le chemin parcouru et surtout de mettre en lumière des impératifs autant culturels que politiques”, selon la même source. D’après la présentation de l’éditeur,

l’écriture pour Guessous est une “invitation à poursuivre le dialogue sur les droits des femmes dans la société marocaine. Un dialogue plus que jamais d’actualité pour revisiter les dogmes et les partis pris”.

Publié dans le cadre de la collection “Kayna”, dirigée par l’écrivaine Bahaa Trabelsi, l’essai comprend trois parties, à savoir “Genèse d’un houdhoud”, “Apprivoiser les empreintes” et “Raconte-moi la Moudawana”. “Ce texte est né de plusieurs envies. Il en porte les marques. Ils sont les gages de la quête sincère qui en a déterminé la conception. Avant même de vouloir dire tout haut, à tous, ce que les livres et les hommes de religion ont chuchoté dans la commission de la Moudawana où elle a siégé pour statuer sur le droit des femmes et les règles de la vie en famille, Nouzha Guessous a commencé par rassembler les éléments épars de sa mémoire personnelle”, relève l’écrivain et dramaturge, Driss Ksikes, dans la

préface de cet ouvrage.

De son avis, “cette volonté d’écrire sur une expérience collective à partir de soi lui a, en outre, permis de construire, chemin faisant, la trame d’une subjectivité assumée. Cela s’est traduit, non par l’expression d’une opinion individuelle, mais par le déploiement de sa réflexion comme sujet autonome et conscient de ses choix”. “Et cela passe non seulement par les idées mais d’abord par les mots, les métaphores, les images qui les portent. La particularité de l’auteur est d’être une lectrice, amoureuse autant de la beauté des formes que de la justesse des propos”, avance-t-il.

Nouzha Guessous a fait partie de la Commission royale consultative chargée de la révision du Code de la famille (2001-2004). Lors des débats, souvent houleux, elle a été comparée au houdhoud, la huppe du récit coranique, indique un communiqué de la maison d’édition, ajoutant que ce moment, par-

ticulier dans sa vie, l’a amenée à faire le parallèle avec son histoire personnelle et l’envol qui l’a poussée à quitter le nid familial, prendre appui sur ses racines pour dresser le tronc et les branches de la femme qu’elle est devenue. Biologiste médicale et chercheuse en droits humains et en bioéthique, Mme Guessous a été professeure de la faculté de médecine et du CHU de l’Université Hassan II de Casablanca et présidente du Comité international de bioéthique de l’UNESCO (2005 - 2007). Elle est essayiste, coordinatrice et co-auteur de livres collectifs. Elle a participé à “Ce qui nous somme. Réflexions marocaines” après les événements des 7 au 11 janvier 2015 à Paris (La Croisée des Chemins, 2015) et “Pourquoi suis-je sur Facebook? Des Marocains croisent leurs paroles” (Le Fennec, 2013). Guessous est également auteure de chroniques et de tribunes sur les questions de droits des femmes et de bioéthique.

Année record pour la diversité aux Oscars à la faveur de la pandémie



Acteurs de couleur présents en force dans les nominations, femmes et cinéastes d’origine asiatique en lice pour le prix du meilleur réalisateur: les Oscars battent cette année des records de diversité, et pas seulement grâce à la pandémie qui a bouleversé les plans d’Hollywood.

L’un des facteurs de ce changement a sans doute été la réforme engagée par l’Académie qui décerne les plus prestigieuses récompenses du cinéma américain pour élargir le recru-

tement de ses membres et faire en sorte qu’ils reflètent davantage la société. “Je pense que ces Oscars resteront dans les mémoires comme ceux où les changements introduits voici six ans, dans la foulée de #OscarsSoWhite, ont tenu promesse”, se réjouit l’acteur noir américain Dwayne Barnes (“Menace II Society”), dans un éditorial sur le site spécialisé Deadline. Le défunt Chadwick Boseman et Viola Davis (“Le Blues de Ma Rainey”), Daniel Kaluuya (“Judah & The Black

Messiah”) et la Sud-Coréenne Yuh-Jung Youn (“Minari”) ont tous de bonnes chances de l’emporter dimanche chez les acteurs. Quant à Chloé Zhao, née en Chine, elle est favorite pour l’Oscar du meilleur réalisateur avec “Nomadland”.

La campagne #OscarsSoWhite avait été lancée en janvier 2015 sur les réseaux sociaux pour dénoncer l’écrasante majorité de candidats blancs récompensés cette année-là par une Académie essentiellement composée d’hommes anglo-saxons âgés. Sous pression, l’Académie avait en effet reconnu en 2016 que ses 6.000 membres de l’époque étaient à 93% blancs et à 76% des hommes, avec un âge médian de 63 ans. Elle avait annoncé dans la foulée un doublement des femmes et de membres issus de minorités ethniques d’ici 2020 pour insuffler du sang neuf dans ses effectifs. Le pari a été tenu l’été dernier, et les professionnels votant pour les Oscars comptent désormais environ 33% de femmes et 19% de membres issus des “minorités sous-représentées” (1.787 au total). “Il

aura fallu quelques années pour que ça prenne mais il y a toutes les raisons d’espérer que ce changement (...) n’est pas un aléa”, écrit Dwayne Barnes, soulignant s’être longtemps “rendu à d’innombrables auditions en ayant l’impression que les dés étaient pipés”. Après #OscarsSoWhite ont suivi les mouvements exigeant la reconnaissance des femmes dans tous les métiers du cinéma, devant et derrière la caméra, impulsés par les révélations de l’affaire Weinstein. “Tout ça a vraiment secoué le cocotier.

Et cette année pour la première fois, parce que le Covid-19 a repoussé le calendrier des grosses productions, ça a laissé le champ libre à d’autres films”, analyse Sasha Stone, fondatrice du site Awards Daily qui scrute les prix cinématographiques depuis 1999 et fait référence à Hollywood. “Or, il se trouve que beaucoup de ces films étaient faits par des cinéastes de couleur et des femmes”, explique-t-elle à l’AFP. Avec les cinémas fermés et les spectateurs réduits à voir des films chez eux en streaming, “c’était la com-

binaison parfaite”. “Il y avait les films, la communauté du cinéma et ils pouvaient faire ce qu’ils voulaient sans avoir à se soucier du box-office”, estime Mme Stone.

L’ampleur prise par la vidéo à la demande durant la pandémie a “certainement joué” car “on a observé que la diversité à la télévision avait augmenté bien plus rapidement qu’au cinéma”, confirme Darnell Hunt, sociologue spécialisé dans la représentation des minorités dans les médias à l’université UCLA de Los Angeles.

Le succès du streaming “a contribué à soumettre à l’Académie un éventail de films bien plus diversifiés que ce qu’ils ont l’habitude de voir et ça s’est traduit dans les nominations”, estime M. Hunt, qui mène chaque année depuis 2014 une étude sur la diversité à Hollywood.

Pour lui comme pour Sasha Stone, les fulgurants progrès réalisés par l’Académie ne seront sans doute pas aussi spectaculaires dans les années à venir mais il “n’imagine pas que ça puisse redevenir comme avant”.

“Les femmes du pavillon J”, meilleur long-métrage au festival “Vues d’Afrique”



Le film marocain “Les femmes du pavillon J” de Mohamed Nadif a remporté le prix du meilleur long-métrage du 37^{ème} festival international de cinéma Vues d’Afrique, dans la section Fiction internationale.

L’œuvre relate l’histoire de trois patientes et une infirmière d’un pavillon psychiatrique dans un hôpital de Casablanca, d’âges et de milieux sociaux divers, qui confrontent leurs souffrances et développent une amitié forte. Petit à petit, elles échappent à leur routine quotidienne à travers des virées nocturnes salutaires qui les ramènent graduellement à la vie.

L’acteur Ali Elboughali s’est, lui, vu attribuer le prix du meilleur comédien pour sa performance dans le film marocain “La tour du silence” de Mohamed Ouad. “Les femmes du pavillon J” a de même engrangé le prix de la meilleure interprétation féminine, décerné ex-æquo aux actrices Rim Fethi et Amel Bent. Cette dernière a été récompensée pour son rôle dans “Les sandales blanches” de Christian Faure. De son côté, le film Fadma du réalisateur belgo-marocain Jawad Rhalib a remporté le prix de la section “Droits de la personne”.

Quant au prix du meilleur court-métrage, il est revenu à “La roue tourne” de Mamadou Samba Diallo (Sénégal). Le jury a en outre accordé des mentions spéciales pour les films “Le chemin du paradis” de Wahid Sanouji, “Les sandales blanches” de Christian Faure et “Cœur d’Afrique” de Tshopper Kabambi (RDC). Pour la première fois, le festival a remis le prix Agir pour l’égalité, décerné à deux films ex-æquo “Madame F” de Chris Van Der Vorm (Pays-Bas/Nigeria) et aux “Oubliées des Grands Lacs”.

Dans la section “Regards d’ici”, le grand prix est revenu au long métrage “Sur les traces” de John Ware de Cheryl Foggo, alors que le prix du court métrage dans cette même catégorie a été accordé à “L’atelier” de Nancy d’Aïcha Diop.

Invité à voter en ligne pour désigner les lauréats des prix du public dans six catégories, le public (plus de 33 000 votes) a attribué le prix du meilleur long métrage à “2 avril” de Noelle Kenmoe et Poumaha Pouamo Djelle (Cameroun).

Le public a aussi récompensé le documentaire “Ballon de sable” de Younes Jeddad (Maroc/Tchad/Qatar), la web-série sénégalaise “Fils de lion” (Doomi Gaïndé) d’El Hadji Malick Seck, et le film d’animation “Rama et Aïcha” de Dramane Minta (Sénégal).

Bouillon culture

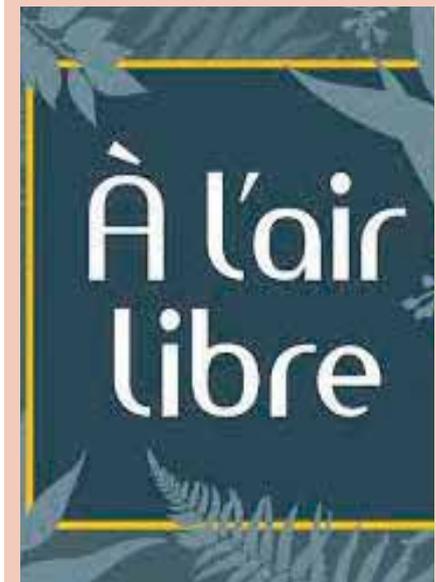
Galerie à l’air libre

L’Institut Français de Marrakech (IFM) a lancé un appel à projets “Galerie à l’air libre”, au profit des artistes amateurs et professionnels dans le cadre de son engagement à promouvoir et à soutenir la création contemporaine au Maroc notamment, dans une période difficile pour les jeunes créateurs.

Cet appel à production pour les artistes (sculpteur, plasticien, etc.) a pour objectif la réalisation d’œuvres qui prendront place de manière permanente dans les jardins de l’IFM et de la Maison Denise Masson.

Les artistes auront le choix des dimensions, des matériaux utilisés (en prenant en considération les conditions météorologiques) pour autant que les œuvres répondent au cahier des charges imposé, qu’elles soient adaptées à l’espace dédié, qu’elles se conforment aux normes de sécurité et qu’elles garantissent une pérennité de l’œuvre.

L’Institut français de Marrakech réunira un comité afin de sélectionner les œuvres répondant au mieux au cahier des charges



Disney va diffuser des films de Sony sur ses plateformes



Disney et Sony ont annoncé mercredi un accord qui permettra à Disney de diffuser en streaming et sur ses chaînes de télévision les films du catalogue passé et à venir de Sony Pictures, incluant ceux de la lucrative franchise Marvel.

Selon les termes de l’accord, pour un montant qui n’a pas été dévoilé, l’américain Disney obtient les droits de diffusion aux États-Unis des films Sony Pictures qui sortiront entre 2022 et 2026. Il pourra également diffuser des films du catalogue existant de Sony Pictures sur le réseau Disney, incluant des plateformes de streaming comme Disney+ et Hulu et les chaînes de télévision ABC, Disney Channels, FX ou National Geographic. La plateforme Hulu pourra commencer à diffuser un “nombre significatif” de films de Sony dès juin de cette année, précise un communiqué.

Le catalogue de films de Sony comprend des blockbusters comme “Jumanji”, ou des films passés et à venir se déroulant dans les univers Marvel, comme “Spider-Man”. “C’est une victoire pour les fans, qui auront la possibilité d’accéder aux meilleurs contenus de deux des studios les plus prolifiques de

Hollywood”, a commenté Chuck Saftler, à la tête des opérations commerciales de plusieurs chaînes du réseau de diffusion de Disney, cité dans un communiqué. L’accord permettra à Disney d’utiliser les films après leur passage au cinéma, leur mise en location et en vente auprès des particuliers, et leur mise à disposition sur Netflix, qui a également passé un accord avec Sony, annoncé ce mois-ci. Sony, qui ne possède pas de service majeur de diffusion en streaming, cherche activement à valoriser son catalogue de films en faisant affaire avec des partenaires extérieurs. “Cet accord révolutionnaire (avec Disney, NDLR) reconferme la valeur unique et le caractère attachant de nos films auprès des cinéphiles et des plateformes et réseaux qu’ils utilisent”, a déclaré Keith Le Goy, président de la distribution mondiale de Sony Pictures Entertainment. L’accord “cimente une partie clé de notre stratégie de distribution, qui est de maximiser la valeur de chacun de nos films, en les rendant disponibles auprès des consommateurs à travers toutes les plateformes et avec une large gamme de partenaires clés”, a-t-il ajouté.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

NOTE DE BAS DE PAGE	COR	FINISH	LIÉ EXPLORER	RÈGLEMENT	BROME COLÈRE	SANS MÉLANGE	DOUBLE JEU	PANTOUFLE
PORTION DE TRIPES		LETTRES DE COOPER		PETIT RUISSEAU		DONNE LE CHOIX VOYELLES		
BOEUF				TEMPS VARIABLE			MÉTAL	
SYMBOLE DU NICKEL		CUBES		CASE	HUMAINE MAIS SOUVENT BÊTE			
AUTEUR INCONNU		LA DAME DU PREMIER	ÉTAT DES VOILES	INTERJECTION		BALLE DE SERVICE		NOTE
						FIN DE VERBE SORTIE DE BAIN		
PRÉCÉDENT	TAXE ROUTIÈRE		TRANSPIRA	COUPE-FEU				
OISEAU DU CHEVAL	GRAVITÉ PARTIR-AS							MAQUILLAGE
		ARTICLE PARÉIL		A L'ENVERS-ENTICHÉE				
SOUPE IMPOPULAIRE			CARDINAUX	LETTRES DE FELIPE	NOTE VOYELLES		PARTIE DE PLAISIR	
ÈRE			PERSONNE TRÈS SOTTE			BLANC CASSÉ		
CONSERVATEUR			PLANTE POTAGÈRE					

Solution mots flechés d'hier

NOUVEAU DE FOX	SA SE COMPARER	OU MOUS COMPARER	PROFOND SITUATION	LETTRES DE RIGOLE	F	BOUQUIN DES PAYS	BOUQUIN TENTE	CHANGÉ DE TOUT	A	MÉTIER DE SOMMIER
BLANCHISSAGE	NON	LIEU	MATIN CLONÉ	BOUCHE AMER	OC					
PIÈCE DE TIGRE	T	I	POÈMES ÉPIQUES	RA	IDEUR					
ÉQUILIBRÉ	E	G	AL	TEXT	O					
POUVOIR	A	L	T	R	E	G	O			
PROFOND	L	S	D	B	O	U	R	R	E	E
PROFOND	P	I	E	T	E	N	A	N	A	R
PROFOND	G	I	S	A	N	T	E	S		
PROFOND	I	D	R	E	A	S	U	E	R	
PROFOND	B	E	A	T	B	O	U	R	S	E
PROFOND	F	L	A	G	E	O	L	E	R	S
PROFOND	E	L	E	E	E	E	V	E	L	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب
OJD
MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT

- I. Affaiblit la chair.
- II. A ses règles.
- III. Mot à particules - S'ensable en été.
- IV. Ont un zéro pointé - Un peu de vent.
- V. A abouti de la voie - Quand les bûches sortent de l'eau.
- VI. Déplace à l'envers - Epouse d'Athamas - Il lui faut de l'espace.
- VII. Discipline olympique - Travailler sur des planches.
- VIII. Produit de beauté - Fixai pour une durée.
- IX. Sans volonté - Quelques personnes.
- X. Assurément - Donne de la voix.
- XI. Paillason.

VERTICALEMENT

1. Pour un vilain papillon.
2. Paroles et musique - Fendent les vagues.
3. Mouton - Rameaux.
4. La pêche - Va bien pour certaines pointes.
5. Romaines - Eclaires - Roumaine.
6. Peut parler le malayalam.
7. Commencer à avancer - Coupe dans le bois.
8. Fait l'araignée ? - Prises de bec - Sort souvent avec un joint.
9. Labiée - Même à gauche est avec le pêne.
10. A inspiré Camus - Manglea à l'envers.
11. Arrêtez le trafic.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	A	C	R	O	S	T	I	C	H	E
II	S	O	U	R	C	I	L	L	E	R
III	T	U	E		A	B	E	E		O
IV	E	T	E	R	N	I	S	A	N	T
V	R	E		A	N	A		N	E	O
VI	I	R	I	S	E		O			M
VII	S	A	M			E	P	A	T	A
VIII	Q		P	O	T	D	E	V	I	N
IX	U	S	I	N	A	I		E	L	I
X	E	R	E	I	N	T	A	N	T	E

Grilles de sudoku

Facile

9	4							2
5	2		3	7				
	3	1	2		9	5		
		5					9	4
			9	5	8			
3	7					1		
		7	8		3	4	2	
				4	7		6	5
6							1	3

Moyen

3						6	4	2
		8	4		7			
		9						3
6			7				3	
4			3		2			5
	8				6			1
9						5		
			6		4	2		
8	2	6						4

Difficile

								5
			6			7	1	
1	4	6	2			3		
			9	5				6
		8		4		5		
2				6	1			
		7			6	8	3	2
	8	9			4			
3								

Expert

		2	8		4		3	9
			2					
1						8	2	
				7			5	
5	8						6	2
	9			3				
	5	8						7
					6			
9	2		7		3	1		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	1	9	4	6	3	7	2	8
8	4	6	2	7	9	3	1	5
3	7	2	1	8	5	4	6	9
1	2	5	7	4	6	8	9	3
9	3	4	8	5	1	6	7	2
6	8	7	9	3	2	1	5	4
4	5	8	6	9	7	2	3	1
7	9	1	3	2	8	5	4	6
2	6	3	5	1	4	9	8	7

Moyen

5	6	8	2	4	1	7	3	9
7	3	9	6	8	5	4	1	2
4	2	1	7	3	9	5	6	8
1	4	7	8	9	3	6	2	5
8	9	6	4	5	2	1	7	3
3	5	2	1	7	6	8	9	4
6	8	5	9	2	7	3	4	1
2	1	4	3	6	8	9	5	7
9	7	3	5	1	4	2	8	6

Difficile

4	6	8	1	3	7	5	2	9
2	5	7	4	9	6	3	1	8
9	3	1	2	8	5	4	7	6
8	4	6	9	2	1	7	3	5
5	9	2	7	6	3	8	4	1
1	7	3	5	4	8	6	9	2
3	2	9	8	5	4	1	6	7
7	8	4	6	1	2	9	5	3
6	1	5	3	7	9	2	8	4

Expert

6	8	7	4	9	5	3	1	2
1	5	3	2	6	8	4	7	9
4	9	2	3	7	1	8	6	5
3	1	4	5	2	6	7	9	8
8	6	5	7	1	9	2	3	4
2	7	9	8	4	3	1	5	6
5	2	1	6	8	7	9	4	3
7	3	8	9	5	4	6	2	1
9	4	6	1	3	2	5	8	7

Les aborigènes d'Australie en détention souffrent toujours d'une profonde injustice

Trente ans après une vaste réforme destinée à mettre fin à l'injustice dont souffraient en Australie les aborigènes en détention, de récents décès et une hausse du nombre d'autochtones emprisonnés ont souligné ses manquements.

Détention dès l'âge de 10 ans, comportements racistes répétés font partie des faits qualifiés de "honte nationale" par les dirigeants autochtones.

Plus de 450 indigènes sont morts en prison depuis le rapport, en 1991, de la commission royale sur les décès d'aborigènes en détention, notamment cinq depuis début mars.

La colère gronde face à ce bilan de plus en plus lourd et en l'absence de toute condamnation de policiers ou d'agents pénitentiaires dans le cadre de ces décès.

Nioka Chatfield ne se remet pas de la perte de Tane, son fils de 22 ans, retrouvé inconscient dans sa cellule alors qu'il était en détention provisoire. Il est décédé à l'hôpital.

"C'est une expérience douloureuse et tragique que nous, aborigènes d'Australie, devons endurer", a-t-elle témoigné auprès de l'AFP. "Et cela dure depuis que le Capitaine Cook a débarqué ici. Nos grands-mères fuyaient devant les policiers à cheval. Maintenant, nos enfants

fuient devant les voitures (de la police) même s'ils n'ont rien fait".

L'enquête de 1991 avait révélé que les membres de la communauté autochtone, proportionnellement plus nombreux en détention, avaient plus de risques de mourir lors de leur séjour en prison.

Les aborigènes et les indigènes du détroit de Torrès représentaient alors un peu plus de 14% des prisonniers adultes.

Depuis, ce chiffre a presque doublé pour atteindre 29% alors que les autochtones ne représentent que 3% de la population australienne, selon les chiffres officiels.

La situation est bien pire pour les enfants de la communauté autochtone, qui représentent environ 65% des jeunes en détention.

Beaucoup de ces décès sont attribués à des problèmes de santé préexistants, à une automutilation ou à des soins médicaux inappropriés.

Une enquête officielle a conclu l'an passé que Tane Chatfield, qui souffrait de dépression et se droguait, s'était suicidé.

Mais aux yeux de sa famille, ce jeune papa a été victime du système.

Une quinzaine de familles ayant perdu un proche appellent à de vastes réformes du système pénal.

Elles appellent à la création d'un organisme indépendant pour enquê-



ter sur ces décès, à la fin des mauvais traitements et à une hausse de l'âge de la responsabilité pénale, 14 ans au lieu de 10. Leurs demandes sont soutenues par les communautés autochtones et les associations en charge de la réforme judiciaire. La France, le Canada et l'Allemagne ont exhorté l'Australie à porter l'âge de la responsabilité pénale à 14 ans, conformément aux recommandations de l'ONU. Les travaux sur cette question ont cependant été interrompus l'an dernier.

Le sénateur de l'opposition Pa-

trick Dodson, un autochtone, a qualifié le nombre de morts indigènes de "honte nationale". "Seuls une volonté nationale et des changements politiques fondamentaux permettront d'éviter cette crise", a-t-il écrit sur Twitter. Selon un rapport réalisé en 2018 par Deloitte pour le cabinet du Premier ministre, 35% des 339 recommandations de la commission royale, parmi lesquelles la prise en compte du préjudice subi par les indigènes, n'ont pas encore été totalement mises en oeuvre.

Thalia Anthony, professeur de

droit à l'Université de technologie à Sydney, estime pourtant que ces réformes "auraient pu sauver des vies". Le gouvernement semble sourd à ces appels et a même récemment proposé des lois de remise en liberté sous caution plus sévères pour les jeunes afin de lutter contre la hausse de la criminalité.

Les enfants autochtones sont 17 fois plus souvent incarcérés que les autres enfants et l'organisation aborigène "Change the Record" a qualifié ces nouvelles propositions de "dangereuses".

Le gouvernement australien, qui admet des échecs, s'est engagé à réduire le taux d'incarcération des adultes autochtones de 15% et les taux de détention des jeunes de 30% d'ici 2031.

Le ministre des Affaires indigènes, Ken Wyatt, premier autochtone membre d'un gouvernement, a appelé "tous les niveaux de gouvernement" à travailler ensemble pour réduire le nombre d'indigènes ayant affaire au système judiciaire.

Pour nombre de militants, dont Colin, le père de Tane Chatfield, le fond du problème est lié au racisme qui persiste au sein de la société australienne. "Si nous ne nous débarrassons pas du racisme, nous ne nous débarrasserons pas des décès en détention".

Citations

Technocrates, c'est les mecs que, quand tu leur poses une question, une fois qu'ils ont fini de répondre, tu comprends plus la question que t'as posée.

Coluche

Le mariage, la confiance n'y est pas. Il faut des témoins, comme dans les accidents.

Alexandre Vialatte

Un crédit à long terme, ça veut dire que moins tu peux payer, plus tu payes.

Francis Blanche

Mon psychiatre, pour quinze mille francs, il m'a débarrassé de ce que j'avais : quinze mille francs.

Coluche

Un animal inquiétant se révèle être... un croissant

Des inspecteurs polonais de la protection animale ont fait part de leur perplexité après avoir été appelés au sujet d'un animal à l'allure dangereuse qui se cachait dans un arbre... et qui s'est avéré être un croissant.

La Société de protection des animaux de Cracovie a indiqué dans un post sur Facebook avoir reçu un appel désespéré d'une habitante de cette ville du sud de la Pologne, qui disait avoir observé un animal inquiétant.

"Cela fait deux jours qu'il est dans un arbre en face de la maison! Les gens n'ouvrent pas leurs fenêtres parce qu'ils ont peur qu'il entre chez eux", a indiqué cette personne. "Il est marron, il est posé dans un arbre", a-t-elle ajouté, selon des propos rapportés par l'organisme.

Les agents de la SPA ont suggéré qu'il pouvait s'agir d'un oiseau de proie. Mais la personne qui les a contactés a déclaré que l'animal ressemblait davantage à un iguane, bien qu'elle n'ait pas



trouvé le mot et qu'elle l'ait d'abord appelé une "lagune".

Les inspecteurs se sont tout de même rendus sur place et ont fini par apercevoir l'objet de toutes les attentions dans un lilas, notant qu'il n'avait "ni pattes ni tête". "Nous savions déjà que nous ne pouvions pas aider cette créature... La mystérieuse +la-

gune+... s'est avérée être un croissant", ont-ils rapporté.

La SPA a dit espérer que l'incident ne découragerait pas d'autres personnes de faire part de leurs inquiétudes en lien avec le bien-être animal. Elle a souligné avoir reçu des appels concernant des chats et des chiens abandonnés, et même des poissons.





Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique – AMEE
Projet GEF- Pompage solaire/PNUD

Avis d'appel d'offres N° 05/ 2021/ AMEE/ PROJET GEF- POMPAGE SOLAIRE

Le 18 mai 2021 à partir de 11h, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation MRV (Measurement, Reporting and Verification) du marché de pompage solaire photovoltaïque aux fins d'irrigation agricole “.

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré, auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad. Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique de l'AMEE : www.amee.ma

- L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est de **Trois Cent Mille Dirhams hors taxes. (300.000,00 DH HT).**

Les concurrents peuvent déposer contre récépissé leurs plis au siège de l'AMEE Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les termes de référence du présent appel d'offres.

Conformément à la circulaire du MEFRA N°C9/20DEPP du 31 mars 2020 concernant les mesures d'accompagnement au profit des Etablissements et Entreprises Publics pour assurer des souplesses dans la gestion pendant la période de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du coronavirus « Covid19 : l'ouverture des plis sera à huit clos.

الرباط، فضاء بامبو، الطابق الأول، ملحق شارع الفخيل وشارع بن بركة، حي الرياض، الهاتف: 05 37 28 73 53. الفاكس: 05 37 71 79 29. Rabat, Espace les Patios, 1^{er} étage – Angle AV Anakhil et Av Ben Barka. Hay Riad. Tél : 05 37 28 73 53. Fax / 05 37 71 79 29. E-mail : contact@amee.ma Web : www.amee.ma

N°046/PC





Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique – AMEE
Projet GEF- Pompage solaire/PNUD

Avis de la consultation N°06 / 2021/ AMEE/ PROJET GEF- POMPAGE SOLAIRE

Le 19 mai 2021 à partir de 11h, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation pour l'élaboration d'un plan de développement industriel local de composants et de systèmes de pompage solaire pour l'irrigation agricole “.

Le dossier de la consultation peut être retiré, auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad. Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique de l'AMEE : www.amee.ma

- L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est de **Trois Cent Mille Dirhams hors taxes. (300.000,00 DH HT).**

Les concurrents peuvent déposer contre récépissé leurs plis au siège de l'AMEE Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les termes de référence du présent appel d'offres.

Conformément à la circulaire du MEFRA N°C9/20DEPP du 31 mars 2020 concernant les mesures d'accompagnement au profit des Etablissements et Entreprises Publics pour assurer des souplesses dans la gestion pendant la période de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du coronavirus « Covid19 : l'ouverture des plis sera à huit clos.

الرباط، فضاء بامبو، الطابق الأول، ملحق شارع الفخيل وشارع بن بركة، حي الرياض، الهاتف: 05 37 28 73 53. الفاكس: 05 37 71 79 29. Rabat, Espace les Patios, 1^{er} étage – Angle AV Anakhil et Av Ben Barka. Hay Riad. Tél : 05 37 28 73 53. Fax / 05 37 71 79 29. E-mail : contact@amee.ma Web : www.amee.ma

N°047/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale
de la Formation Professionnelle
l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique
A.R.F.F Marrakech Safi
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين
المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة مراكش اسفي
المديرية الإقليمية للرحامنة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° 03/RH/2021/EXP
(Séance publique)**

Le 18/05/2021, à 11H00MIN, il sera procédé au siège de la direction de RHAMNA relevant de l'AREF- MS, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°03/RH/2021/EXP.

OBJET	Montant du cautionnement provisoire	Montant de l'estimation des fournitures TTC
Achat de matières et fournitures d'enseignement au profit des établissements de l'enseignement primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de RHAMNA (En Lot Unique)	10 000.00DHS	312 925.49 DHS

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de RHAMNA, HAY RIAD, BEN GUERIR, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction provinciale RHAMNA ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

N.B :- Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain.

- Les pièces exigées à fournir sont celles prévues dans les articles 8 et 9 du Règlement de la consultation.
- le dépôt des échantillons comme prévue dans l'article 13 du règlement de consultation.

N°3630/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale de la Formation professionnelle
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Académie Régionale d'Education et de Formation Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Youssoufia



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين
المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة مراكش اسفي
المديرية الإقليمية للرحامنة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 06/2021/Y/INV

Le 17/05/2021 à Onze (11) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 06/2021/Y/INV en Trois lots séparés concernant:

Lot	OBJET	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
01	Travaux de construction de Onze (11) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS, aux communes: Lakhoulqa, Sidi Chiker et Ighoud.	27.000,00 DH (Vingt Sept Mille Dirhams)	1.822.020,60 DH – TTC (Un Million Huit Cent Vingt Deux Mille Vingt Dirhams Soixante Centimes)
02	Travaux de construction de Huit (08) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS, aux communes: Youssoufia, Chemaia, Esbiaat, Ras El Ain et Lakhoualqa.	21.000,00 DH (Vingt-et-un Mille Dirhams)	1.423.291,20 DH – TTC (Un Million Quatre Cent Vingt Trois Mille Deux Cent Quatre-vingts-et-onze Dirhams Vingt Centimes)
03	Travaux de construction de Neuf (09) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires relevant de la direction provinciale de Youssoufia/AREF-MS, aux communes: Jdour, Inane Bouih, Sidi Chiker et Ighoud.	23.000,00 DH (Vingt Trois Mille Dirhams)	1.587.182,70 DH – TTC (Un Million Cinq Cent Quatre-vingt Sept Mille Cent Quatre-vingt Deux Dirhams Soixante-dix Centimes)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de qualification et de classification** faisant ressortir: **Secteur : A, Qualification exigée: A-2, Classe Minimale: 4**

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de la consultation.

N°3631/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région de Beni Mellal - Khenifra
Province de Beni Mellal
Commune de Ouled Youssef



AVIS D'ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

Le président de la commune d'oulad youssef avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : **حمزي محمد**

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : **فران تقيدي**

Au local situé à : **دوار اولاد عيو اولاد يوسف الواد سعيدي اولاد سعيدي تادلاة إقاييم بني ملال، جماعة اولاد يوسف**

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la commune d'oulad youssef au service économique.

N°3632/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest
Direction Provinciale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudant

N° :DREFLCD.SO/DPEFLCD 37

AVIS D'APPEL D'OFFRES DE CHASSE
N°: 03/2021 DPEFLCD/37

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant recevra jusqu'au **19/05/2021** à 11 heures les offres concernant l'amodiation du droit de chasse touristique dans le lot ci-après cité :

Province ou Préfecture	COMMUNE RURALE	DENOMINATION DU LOT	SUPERFICIE APPROXIMATIVE (Ha)	TYPE DE GIBIER
Taroudant	-Arazane -Ait Igass -Freija -Ouled-Aïssa -Ida Ou Gaïlal -Lamhara	Arazane	5728	Gibier Migrateur (Tourterelle)

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant les, jour et heure ci-dessus mentionnés.

Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au bureau de la chasse et pêche au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dh)**

L'appel d'offres est ouvert aux sociétés de chasse touristique dûment constituées, et déclarées conformément aux dispositions réglementant le droit de chasse touristique.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont :

1/ - Dossier administratif comprenant :

- Une demande d'amodiation du droit de chasse établie sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du gérant social de la société ainsi que le nom du lot pour lequel la société présente sa soumission.
- Une déclaration sur l'honneur établie selon le modèle de l'annexe 1 du CPS.
- Une copie du statut de la société dûment signé et légalisé dont l'objet de la société doit mentionner l'exercice de la chasse touristique.
- Les documents justifiant le nombre de chasseurs touristes cynégètes reçus au titre des deux dernières saisons (copie des licences de chasse touristique).
- La ou les pièces, copies certifiées conformes, justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la société.
- L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le demandeur est en situation fiscale régulière.
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.
- Récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu tel que le montant de ce cautionnement est fixé à l'article 9 ci-après ;
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention **"lu et accepté"**.

2. Le dossier technique porte sur l'acte d'engagement modèle en annexe 2 et qui comporte :

- Le montant proposé en chiffres et en lettres à titre de redevance annuelle à verser au fonds de la chasse et de la pêche continentale.
- L'offre financière précisant le **montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (cinq (5) ans)** par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétiques. Cette offre financière n'est pas exigée en cas d'amodiation du droit de chasse pour gibier migrateur.
- L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bail à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions des articles 34 et 35 du CPS.

N°3635/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TIZIT
CERCLE DE TIZIT
CAIDAT DE BOUNAAMANE
CT DE BOUNAAMANE



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°01/2021/BC

Le Mercredi 26 Mai 2021 à 10heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la commune territoriale de Bounaamane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix concernant : **Travaux d'alimentation en eau potable du centre de la commune et des douars de : Agadir Izougaghne, Id Ouao ussar, Tassila Belahcen et Ibrkissen, à la commune territoriale de Bounaamane, province de Tizit (2ème tranche).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service technique de la commune territoriale de Bounaamane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics **www.marchespublics.gov.ma**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Vingt Neuf Mille dirhams (29 000,00 Dh)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Un Million Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Cinq Cent Soixante Huit Dirhams (1 997 568,00 Dhs)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service technique de la commune de Bounaamane ;
- Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics t **www.marchespublics.gov.ma**

La Date limite de dépôt de la documentation technique demandée est le **Lundi 10 Mai 2021 à 15h00min.**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
H (Sondages géotechnique et forages Hydrogéologique et	2	H 2
C (EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - CONDUITES)	4	C1

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultations.

N°3633/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 06/2021/DPEFLCDE.S
SEANCE PUBLIQUE

Le 20/05/2021, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant les lots suivants :

Lot 1 : Travaux de régénération de thuya sur 70 Ha, dans le périmètre Ithach, forêt Ithach, Communes de Tlabouant et Bizdad, Province d'Essaouira.

Lot 2 : Travaux de régénération de thuya sur 80 Ha, dans la parcelle 27, forêt d'Imouzgoune, Commune d'Aglij, Province d'Essaouira.

Lot 3 : Travaux de régénération de thuya sur 45 Ha, dans la parcelle 26, forêt d'Imouzgoune, Commune d'Aglij, Province d'Essaouira.

Lot 4 : Travaux de régénération de Thuya sur 102 Ha, dans la parcelle 04 de la forêt d'Aguedou au Choaï, Commune Bouzemmour, Province d'Essaouira.

Lot 5 : Travaux de régénération de Thuya sur 53 Ha, dans la parcelle 01 de la forêt d'Aghana, Communes Assais, Province d'Essaouira

Lot 6 : Travaux de régénération de Thuya sur 50 Ha, dans la parcelle 54 de la forêt Ida ou Guelloul, Communes Bouzemmour, Province d'Essaouira

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Bureau de Comptabilité** de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat **www.marchespublics.gov.ma**.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot 1: Vingt cinq mille dirhams (25.000,00 Dhs)
- Lot 2: Trente mille dirhams (30.000,00 Dhs)
- Lot 3: Quinze mille dirhams (15.000,00 Dhs)
- Lot 4: Trente cinq mille dirhams (35.000,00 Dhs)
- Lot 5: Dix huit mille dirhams (18.000,00 Dhs)
- Lot 6: Dix huit mille dirhams (18.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

- Lot 1 : Neuf cent sept mille deux cent dirhams (907.200,00 Dhs TTC)
- Lot 2 : Un million trente six mille huit cent dirhams (1.036.800,00 Dhs TTC)
- Lot 3 : Cinq cent quatre vingt trois mille deux cent dirhams (583.200,00 Dhs TTC)
- Lot 4 : Un million trois cent vingt mille huit cent vingt trois dirhams, trente centimes (1.320.823,30 Dhs TTC)
- Lot 5 : Six cent quatre vingt six mille trois cent dix dirhams, quatorze centimes (686.310,14 Dhs TTC)
- Lot 6 : Six cent quarante sept mille quatre cent soixante deux dirhams, quarante centimes (647.462,40 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 ci-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lots	Secteur	Qualifications exigées	Catégorie
1, 2 et 4	I	1,4	1 à 4
3, 5 et 6	I	1,4	1 à 5

N°3634/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI
PRÉFECTURE DE MARRAKECH
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHÉS
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX N° 15/2021/INDH**

Le Wali de la Région de Marrakech-Safi et Gouverneur de la Préfecture de Marrakech informe le publicintéressépar l'Appel d'OffresOuvert N°15/INDH/2021 du 27 avril 2021 à 10 heuresrelatif à la FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS MEDICO-TECHNIQUES DES CENTRES DE SANTE RURAUX RELEVANT DES COMMUNES M'NABHA ET OULED DLIM - PREFECTURE DE MARRAKECH des modificationssuivantes :

1- AVIS D'APPEL D'OFFRE :

- a- Date d'Ouverture des Plis : La date d'ouverture des Plisestreportée au 07mai 2021 à 10 heures au lieu du 27 avril 2021 à 10 heures
- b- La date limitée dépôt des catalogues et prospectusestreportée au 06mai 2021 à 15H00 au lieu du 26 avril 2021 à 12H00.

2- REGLEMENT DE CONSULTATION: ARTICLE 14

La date limitée dépôt des catalogues et prospectusestreportée au 06mai 2021 à 15H00 au lieu du 26 avril 2021 à 12H00.

3- CPS:

- a- Les libellés des articles 35, 36, et 37 du Bordereau des Prix DétailEstimatifontétémodifiés. Les quantités sont restées inchangées.
- b- La répartition des équipements par formation sanitaire a été supprimée.

N°3636/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE MARRAKECH-SAFI
PRÉFECTURE DE MARRAKECH
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHÉS
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS MODIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX N° 20/2021/INDH**

Le Wali de la Région de Marrakech-Safi et Gouverneur de la Préfecture de Marrakech informe le publicintéressépar l'Appel d'OffresOuvert N°20/INDH/2021 du 27 avril 2021 à 10 heuresrelatif à l'ACHAT ET INSTALLATION DES BERCEAUX CHAUFFANTS DESTINES AUX DIFFERENTES FORMATIONS SANITAIRES DE LA REGION MARRAKECH-SAFI POUR LE RENFORCEMENT DE LA DE SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANTdes modifications suivantes :

1- AVIS D'APPEL D'OFFRE :

- a- Date d'Ouverture des Plis : La date d'ouverture des Plisestreportée au 21mai 2021 à 10 heures au lieu du 27 avril 2021 à 10 heures
- b- La date limitée dépôt de la documentation technique estreportée au 20mai 2021 à 16H30 au lieu du 26 avril 2021 à 12H00.

2- REGLEMENT DE CONSULTATION: ARTICLE 16

La date limitée dépôt de la documentation technique estreportée au 20mai 2021 à 16H30 au lieu du 26 avril 2021 à 12H00.

N°3637/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DE LA QUALIFICATION
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech.

**AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
N° 01 et 02 /MR/2021**

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane El Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant:

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°01/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du LYCEE QUALIFIANT ALWIDAN à la commune territoriale ALWIDAN relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	7 613 430.00 (Sept Millions Six Cent Treize Mille Quatre Cent Trente Dirhams).	18/05/2021	10h00
N°02/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du LYCEE QUALIFIANT MNABHA à La commune territoriale MNABHA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	9 469 696.00 (Neuf Millions Quatre Cent Soixante Neuf Mille Six Cent Quatre Vingt Seize Dirhams).	18/05/2021	11h00

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.

Service des Affaires Administratives et Financières
Bureau des appels d'offres
Jnane El Hartigueliz
Marrakech.
Tél: 052431172Fax: 0524430050

N°3639/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK



المملكة المغربية
وزارة الصحة
مركز المستشفى الإقليمي عين شوك

جهة الدار البيضاء الكبرى

Programme prévisionnel des marchés pour l'exercice 2021

Appel d'Offre	Désignation du Marché	Date prévue d'ouverture des plis	Estimations des couts	RESERVE A LA PME
AO N° 1/2021	BLANCHISSAGE, NETTOYAGE ET DEGRAISSAGE DE LINGE DE L'HOPITAL MOHAMED SEKKAT, DU CENTRE NATIONAL DE LEPROLOGIE, DU CENTRE D'HEMODIALYSE LE CENTRE DE DIAGNOSTIC ET LE CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE RELEVANT DU CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK (PREFECTURE D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK) (LOT UNIQUE)	01/03/2021	198 547.2	OUI
2/2021	BRANCARDAGE : TRANSPORT DES MALADES A L'INTERIEUR DU CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK (PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT AIN CHOCK) (LOT UNIQUE)	18/03/2021	505 828.68	OUI
3/2021	ACHAT DE PRODUITS BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES DESTINES AU SERVICE DE LABORATOIRE DU CHP AIN CHOCK	22/03/2021	Max : 1 116 974.40 Min : 574 831.20	NON
4/2021	Maintenance préventive et curative du matériel medico technique repartis en 5 lot : Lot1 : maintenance préventive et curative du matériel de laboratoire Lot 2 : maintenance préventive et curative du matériel du bloc opératoire Lot 3 : maintenance préventive et curative du matériel d'ophtalmologie Lot 4 : maintenance préventive et curative du matériel de pédiatrie et maternité Lot 5 : maintenance préventive et curative du matériel de stérilisation	1/04/2021	196 552.00 420 348.00 229 636.00 136 800.00 33 120.00	NON
5-2021	ACHAT DE MATERIEL MEDICO TECHNIQUE DESTINE AU CHP AIN CHOCK EN 2 LOTS LOT 1 : OSTEODENSITOMETRE LOT 2 : 4 GENERATEURS DE DIALYSE	5-5-2021	350 000.00 560 000.00	NON
6-2021	MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DU MATERIEL MEDICO TECHNIQUE ET INSTALLATION TECHNIQUE EN 4 LOTS: Lot 1 : maintenance préventive et curative de matériel de l'ORL Lot 2 : maintenance préventive et curative du matériel de gastrologie Lot 3 : maintenance préventive et curative des installations techniques Lot 4 : maintenance préventive et curative du matériel de radiologie	03/08/2021	130 560.00 70 000.00 73 438.00 200 000.00	NON

N°3638/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL JADIDA
 CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Avis d'annulation-
de l'A.O.O N°07/2021/BP

Le Président du Conseil Provincial d'El Jadida porte à la connaissance des sociétés intéressés, que l'appel d'offres ouvert n°07/2021/BP du 26 Avril 2021 à 10 H:00, relatif à :

- Lot N°1 : Travaux d'aménagement de la traversée RP n°3416 au centre sidi smail province El Jadida.
- Lot N°2 : Travaux de la mise a niveau du centre OULED AISSA province d'El Jadida,

est annulé.

N°3640/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL JADIDA
 CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Avis d'annulation-
de l'A.O.O N°15/2021/BP

Le Président du Conseil Provincial d'El Jadida porte à la connaissance des sociétés intéressés par l'appel d'offres ouvert n°15/2021/BP, relatif aux Travaux d'aménagement de voiries au centre de la Commune Territoriale Sidi Ali Ben Hamdouche Province d'El Jadida, que la date d'ouverture des plis est reportée au Mercredi 05 Mai 2021 à 10 :00 heures au lieu du Mardi 27 Avril 2021 à 10 :00 heures.

- Les échantillons et les documents techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Mardi 04 Mai 2021 à 15 :00 heures au lieu du lundi 26 Avril 2021 à 16 :00 heures.

Le reste est sans changement

N°3641/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL JADIDA
 CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Avis de report
de l'A.O.O N°16/2021/BP

Le Président du Conseil Provincial d'El Jadida porte à la connaissance des sociétés intéressés par l'appel d'offres ouvert n°16/2021/BP, relatif aux Travaux d'aménagement de la traversée du centre Bir Jdid sur la route Nationale n°1 cote Casablanca sur une linaire de ≈0,613 km à la Province d'El Jadida, que la date d'ouverture des plis est reportée au Mercredi 05 Mai 2021 à 11 :00 heures au lieu du Mardi 27 Avril 2021 à 11 :00 heures.

- Les échantillons et les documents techniques afférentes aux produits exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé à la Direction générale des services du Conseil Provincial d'El Jadida avant le Mardi 04 Mai 2021 à 15 :00 heures au lieu du lundi 26 Avril 2021 à 16 :00 heures.

Le reste est sans changement

N°3642/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts

La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2021/DPEFLCD/Rh du 18/05/2021
Relatif à l'Amodiation du droit de chasse associative dans le lotte chasse associative :

Le 18/05/2021 à 11 :00 heures, il sera procédé dans la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna à l'ouverture des plis relatifs aux amodiations du droit de chasse associative dans le lot ci-après cité :

Numéro du lot	Collectivité territoriale	Dénomination du lot	Superficie approximative (ha)	Type de Gibier
01	Jbilet et Mharra	KchiridLabhira	2990	Gibier sédentaire

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification de Rhamna- Quartier Riad Ben guérir. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00). L'appel d'offres est ouvert aux associations de chasse légalement constituées et dont les statuts sont conformes aux statuts type des associations cynégétiques, affiliées à la Fédération Royale Marocaine de Chasse et ne disposant pas d'un lot de chasse pour le même type de gibier objet du présent appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier est constitué des documents cités dans l'article 05 du cahier des prescriptions spéciales.

N°3643/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

المملكة المغربية
 وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك والماء

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°08/2021

Le 20 Mai 2021 à 10 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

«Etude géotechnique d'un ouvrage d'Art sur oued Tizoughine au PK 38+000 de la RP 1737, province Taroudant»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

- > Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00dhs (TroisMille Dirhams).
- > L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 194520,00 dhs (Cent Quatre Vingt Mille Cinq Cent VingtDirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- > Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- > Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- > soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :

- * Pour les entreprises installées au Maroc :
 - > Copie certifiée conforme du certificat d'agrément délivré par le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau :

Activité	Qualifications	Catégorie
N° EG : Etudes géotechniques	EG.5 :Etudes géotechniques des ouvrages courants	2

- * Pour les entreprises non installées au Maroc :
 - > Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant
 Adresse : Rue Settat M'haita - Taroudant
 ☎TEL : 06.79.82.41.76 ☎FAX : 05.28.85.30.83
 ✉Email : dpe-taroudant@mpnet.gov.ma

www.equipement.gov.ma

المملكة المغربية
 المديرية الإقليمية للتجهيز والنقل والوجستيك والماء والتواصل
 الطوارق
 ☎الهاتف : 06.79.82.41.76 ☎الفاكس : 05.28.85.30.83
 ✉البريد الإلكتروني : dpe-taroudant@mpnet.gov.ma

N°3644/PA

ETUDE MAITRE
MOHAMED KARIM
DOULIAZAL
NOTAIRE
A CASABLANCA
465 BVD AMBASSADEUR
BEN AICHA
APPT 41- ETAGE 5
SOCIETE « ESTHELIA »
S.A.R.L
Au capital de
10.000,00 DHS
Siège social : Casablanca,
17 Boulevard de l'Océan
Atlantique Ain Diab,
RC 47224573
Aux termes d'un procès-
verbal de l'Assemblée Gé-
nérale Extraordinaire des
associés de la société « ES-
THELIA » SARL, établi au
rapport de Maître Moham-
med Karim DOULIAZAL
Notaire à Casablanca en
date du 17/03/2021, il a été
décidé ce qui suit :
• Extension de l'objet so-
cial.
• Extension des pouvoirs
de la gérance.
• Refonte des statuts.
Le dépôt légal a été effectué
auprès du Tribunal de Com-
merce de Casablanca le
22/04/2021, sous le Nu-
méro : 775480.
Pour extrait et mention
Maître Mohamed Karim
DOULIAZAL
N° 3649/PA

ETUDE MAITRE
MOHAMED KARIM
DOULIAZAL
NOTAIRE
A CASABLANCA
465 BVD AMBASSADEUR
BEN AICHA
APPT 41 4 ETAGE
CONSTITUTION
DE LA SOCIETE
« ETANCHKOM » S.A.R.L
Aux termes d'un acte nota-
rié reçu par Maître Moham-
med Karim DOULIAZAL,
Notaire à Casablanca, en
date du 30.03.2021, il a été
établi les statuts d'une so-
ciété à responsabilité limitée
avec les caractéristiques sui-
vantes :
Dénomination : " ETANCH-
KOM " S.A.R.L.
OBJET :
- Travaux d'étanchéité et
d'isolation thermique et
acoustique dans le bâtiment
et l'industrie.
- Importation et distribution
de toute gamme de pro-
duits destinés au bâtiment
et à l'industrie.
- Et plus généralement,
toutes opérations commer-
ciales, industrielles, mobi-
lières et immobilières se
rapportant directement ou
indirectement aux objets
sus-énoncés ou susceptible
d'en favoriser le développe-
ment
SIEGE SOCIAL :
Le siège social est fixé à Mo-
hammedia, Résidence
«KHAWLA» Chehaouta, El
Alia, situé au rez de chaus-
sée, Imm 2, magasin 34
DUREE :
La durée de la société reste
fixée à 99 années consécutives.
APPORTS
Le capital est divisé en 100
parts sociales d'une valeur
nominale de 100,00 DHS
chacune portant le numéro
de 1 à 100 sont entièrement
libérées en rémunération
des apports en numéraire et
répartie comme suit : ---
Donnant lieu à la réparti-
tion suivante : ---
1- Mr Lhoussine ELAY-
CHY...5.000,00 DHS
2- Mr Abderrahim RAFIK

...5.000,00 DHS
Soit au total 10.000,00 DHS
CAPITAL SOCIAL
Le capital social de la so-
ciété est donc fixé à la
somme de DIXMILLE DI-
RHAMS (10.000,00 DHS),
divisé en cent (100) parts
sociales, de CENT (100,00
DHS) Dirhams chacune,
numérotées de 1 à 100,
toutes souscrites en numé-
raire et libérées en totalité,
elles sont attribuées aux as-
sociés proportionnellement
à l'apport de chacun, soit : -

1- Mr Lhoussine ELAY-
CHY.....50 parts
2- Mr Abderrahim
RAFIK...50 parts
Soit au total 100 parts
GERANCE
La société est administrée et
gérée, pour une durée illi-
mitée, par Mr Lhoussine
ELAYCHET Mr Abderrahim
RAFIK
La société sera valablement
engagée pour tous les actes
la concernant par la signa-
ture conjointe de Mr Lhou-
ssine ELAYCHET Mr
Abderrahim RAFIK
Le dépôt a été effectué au
Tribunal de Commerce de
Mohammedia, le 15 Avril
2021, sous n° 27825
Pour extrait et mention
Maître Mohamed Karim
DOULIAZAL
N° 3650/PA

UNIVERSITE CHOUAIB
DOUKKALI
EL JADIDA
PRESIDENCE
AVIS DU CONCOURS
ARCHITECTURAL
N°02/UCD/2021
Le Mardi
08/06/2021, à 10H, il sera
procédé dans les bureaux
de Monsieur le président
de l'université Chouaib
Doukkali, sis à Avenue Ja-
brane Khalil Jabran B.P 299-
24000, El Jadida Grand-
Casablanca-à l'ouverture
des plis des architectes rela-
tifs au :
CONCOURS ARCHITEC-
TURAL POUR LA
CONCEPTION ET LE
SUIVI DE RÉALISATION
DE LA FACULTÉ POLY-
DISCIPLINAIRE DE SIDI
BENNOUR
Le dossier du concours archi-
tectural peut être retiré
auprès du bureau des mar-
chés relevant de la prési-
dence précitée, il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel
maximum, Hors taxes,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser est de :
103.390.260,00Dhs HT
(cent trois millions, trois
cent quatre-vingt-dix mille,
deux cent soixante DHS
HT).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation et le dépôt des
dossiers des architectes doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles de
120 à 126 du règlement re-
latif aux conditions et formes
de passation des marchés
pour le compte de l'Univer-
sité Chouaib Doukkali d'El
Jadida ainsi que certaines
règles relatives à leur ges-
tion et à leur contrôle.
Les architectes peuvent :
• Soit déposer, contre récé-
pissé leurs plis au bureau
du service des marchés de
l'Université Chouaib Douk-
kali ;

• Soit envoyer leurs plis,
par courrier recommandé
avec accusé de réception,
au bureau précité.
Le délai pour la réception
des dossiers des concurr-
ents expirera le Mardi
08/06/2021, à 10 H.
Il est prévu une visite des
lieux Le 12/05/2021 à
10heures. Le lieu de ren-
contre est le site du projet
du Campus Universitaire
de Sidi Bennour.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
du concours architectural.
N° 3651/PA

UNIVERSITE CHOUAIB
DOUKKALI-
PRESIDENCE
EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/UCD/2021
Le Mardi 18/05/2021 à par-
tir de 10Heures, il sera pro-
cédé, au siège de la
Présidence de l'Université
Chouaib Doukkali d'El Ja-
dida, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offre, sur
offres de prix pour: Elabora-
tion des études techniques
et suivi des travaux de
construction d'une biblio-
thèque à l'Ecole Nationale
des Sciences Appliquées
d'El Jadida et de deux am-
phithéâtres de 400 places
chacun à la Faculté des
Sciences Juridiques Econo-
miques et Sociales d'El Ja-
dida.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des marchés de la
Présidence de l'Université
Chouaib Doukkali sis à
avenue Jabrane Khalil Ja-
brane, El Jadida, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de:
5.000,00 DH (cinq mille di-
rhams).
L'estimation des couts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : trois cent
neuf mille neuf cent cin-
quante-sept dirhams et
soixante-deux centimes
(309.957,22DH TTC)
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du
règlement relatif aux
marchés publics de l'univer-
sité Chouaib Doukkali
d'El Jadida.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service
des marchés de la prési-
dence de l'Université.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
service précité.
Une visite des lieux est pré-
vue le 04/05/2021 à 10
heures. Le lieu de rencontre
est la Présidence de l'Univer-
sité Chouaib Doukkali
sis à avenue Jabrane Khalil
Jabrane, El Jadida.
Un certificat d'agrément
délivré par le Ministère de
l'Équipement dans les do-
maines d'activité suivants :
D1 ou D14 + D15 + D16
prévues par le règlement
de consultation du présent
Appel d'Offres Ouvert.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05du Règle-

ment de consultation.
N° 3652/PA
UNIVERSITE CHOUAIB
DOUKKALI-
PRESIDENCE
EL JADIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/UCD/2021
Le Mardi 18/05/2021 à par-
tir de 11Heures, il sera pro-
cédé, au siège de la
Présidence de l'Université
Chouaib Doukkali d'El Ja-
dida, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offre, sur
offres de prix pour: Contrôle
et l'optimisation des études
techniques et le contrôle des
travaux de construction
d'une bibliothèque à l'Ecole
Nationale des Sciences Ap-
pliquées d'El Jadida et de
deux amphithéâtres de 400
places chacun à la Faculté
des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales
d'El Jadida.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du
service des marchés de la
Présidence de l'Université
Chouaib Doukkali sis à
avenue Jabrane Khalil Ja-
brane, El Jadida, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de:
4.000,00 DH (quatre mille
dirhams).
L'estimation des couts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : cent quatre-
vingt-cinq mille neuf cent
soixante-quatorze dirhams
et cinquante-six centi-
mes TTC (185 974.56DH
TTC)
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du
règlement relatif aux
marchés publics de l'univer-
sité Chouaib Doukkali
d'El Jadida.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés de la prési-
dence de l'Université.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
service précité.
Une visite des lieux est pré-
vue le 04/05/2021 à 10
Heures. Le lieu de rencontre
est la Présidence de l'Univer-
sité Chouaib Doukkali
sis à avenue Jabrane Khalil
Jabrane, El Jadida.
Un certificat d'agrément du
bureau de contrôle délivré
par une compagnie d'assu-
rances pour la Responsa-
bilité Civile Décennale
dans les domaines d'acti-
vité objet du présent
appel d'offres est prévu
par le règlement de
consultation.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05du Règle-
ment de consultation.
N° 3653/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTE
Région Tanger Tétouan
AL Hoceima
Institut Supérieur des
Professions Infirmières et
Techniques de Santé
Tétouan
AVIS DE LA

CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N°01/ISPIT/2021
Le Jeudi 20 Mai 2021 à 10
heures, il sera procédé,
dans la salle de réunions de
l'Institut Supérieur des Pro-
fessions Infirmières et Tech-
niques de Santé de
Tétouan, sise avenue Abde-
khalq Toress Hôpital Civil
de Tétouan, Saniat R'mel -
Route de Martil à Tétouan
à l'ouverture des plis, rela-
tive aux études architectu-
rales et suivi des travaux
d'aménagement du centre
d'accueil des formateurs au
niveau de l'Institut su-
périeur des professions in-
firmières et techniques de
santé de Tétouan relevant
de la direction régionale de
Tanger Tétouan AL Ho-
ceima.
- Le dossier de consultation
architecturale peut être re-
tiré au bureau des Marchés
au secrétariat général de
l'Institut Supérieur des Pro-
fessions Infirmières et Tech-
niques de Santé de
Tétouan, adresse : avenue
Abdekhalq Toress Hôpital
Civil de Tétouan, Saniat
R'mel -Route de Martil Té-
touan.
- Il peut également être té-
lchargé du portail des
marchés de l'Etat à partir
de l'adresse électronique
suivante : www.marchespublics.gov.ma
Le budget maximum prévi-
sionnel, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : Un Million
Huit Cent mille Dirhams.
(1 800 000,00 dhs)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
100,101 et 102 du décret n°
2.12.349 du 8 Jourmada N°
1434 (20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés au secrétariat
général de l'Institut Supé-
rieur des Professions Infir-
mières et Techniques de
Santé de Tétouan, adresse :
avenue Abdekhalq Toress
Hôpital Civil de Tétouan,
Saniat R'mel - Route de
Martil Tétouan.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité.
- Soit les remettre au prési-
dent du jury de la consulta-
tion architecturale au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit Transmettre leurs
dossiers par voie électro-
nique via le portail maro-
cain des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article (5) du règle-
ment de consultation.
N° 3654/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Nador
Cerclé de Guelaia
Caïdat de Beni Chiker
Commune
de Beni Chiker
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° :CA.01/2021
Le 25/05/2021 à 11h00 il
sera procédé, dans les Bu-
reaux du Président de la
Commune de Beni Chiker à
l'Ouverture des Plis relatifs

à la Consultation Architec-
turale N° :CA.01/2021
pour :
ETUDE ARCHITECTU-
RALE ET SUIVI DU PRO-
JET DE CONSTRUCTION
DU PARC DE LA COM-
MUNE
- Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré auprès du service des
marchés de la Commune de
Bni Chiker.
- Il peut également être té-
lchargé à partir du Portail
des Marchés Publics de
l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
- Le Budget Prévisionnel
Maximum, hors taxes, pour
l'Exécution des Travaux à
réaliser est de (840 000.00
Dh. H.T) Huit Cent Quar-
ante Mille Dirhams hors
taxes.
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des Articles 100,101 et 102
du Décret n°2-12-349 du 8
Jourmada N°1434 (20 Mars
2013) relatif aux Marchés
Publics.
Les Architectes peuvent:
-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis auprès du
service des marchés de la
Commune de Bni Chiker.
-Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, auprès
du service des marchés de
la Commune de Bni Chiker.
-Soit accéder au Portail des
Marchés Publics et les dé-
poser par voie électronique
- Soit les remettre au prési-
dent du Jury de la Consulta-
tion Architecturale au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les Articles 06 du Rè-
glement de la Consultation
Architecturale.
N° 3655/PA
ENTREPRENDRE
BUSINESS CENTER
L'ATELIER DE JOUJOU
"S.A.R.L AU"
Constitution
Aux termes d'un acte SSP
en date à Casablanca du
01/04/2021. Il a été Etabli
les statuts d'une S.A.R.L
AU dont les caractéristiques
sont les suivantes :
DENOMINATION: L'ATE-
LIER DE JOUJOU "S.A.R.L
AU"
OBJET : ACCESSOIRES
OU INSTRUMENTS POUR
INDUSTRIES TEXTILES
LE SIEGE : CASA-
BLANCA, 55 BD ZERK-
TOUNI ESPACE
ZERKTOUNI IER ETG
Q.H.
CAPITAL SOCIAL :
100.000,00 DHS, divisé en
1000 parts de 100 DHS cha-
cune :
- Mr HICHAM BELJID...
.1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00
Parts
GERANCE : La société est
gérée par Mr HICHAM
BELJID
ANNEE SOCIALE : Du 1er
janvier au 31 décembre de
chaque année.
Le dépôt légal et l'immatricu-
lation ont été effectués au
greffe du tribunal de com-
merce de Casablanca le
21/04/2021 sous le numéro
775156.
RC N°499839.
Pour extrait et mention
N° 3656/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL KELAA
 DES SRAGHNA
 COMMUNE D'EL
 KELAA DES SRAGHNA
 DIRECTION
 DES SERVICES
 Division des affaires
 administratives,
 financières et juridiques
 SERVICE DES
 RESSOURCES
 FINANCIERES
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° 03/2021(SEANCE
 PUBLIQUE)

Le 26 MAI 2021 à 11heures, il sera procédé au siège de la Commune d'EL KELAA DES SRAGHNA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à : Objet du Marché N° 03/2021 comme suit :

1. Location des panneaux publicitaires, à partir du 01/07/2021 au 30/06/2026 Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues du Décret n° 2-12-349 du(20 Mars 2013)relative aux conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n° 2-12-349 du(20 Mars 2013)

précité.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis, au bureau d'ordre de la Commune, ou la Régie de recettes,
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune urbaine d'el Kelaa des Sraghna.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

A/ Le dossier Administratif comprend :

- a) La déclaration sur l'honneur
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
- c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
- d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
- e) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'at-

testation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

La caution provisoire est fixée comme suit :

Objet du Marché

1) Location des panneaux publicitaires 30.000,00 Dhs

B) Le dossier Technique comprend :

1) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

2) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

C) Le dossier financier comprend :

Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent

NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des ressources financières, Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante.

<http://www.marchespublics.gov.ma>

N° 3657/PA



ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 REGION SOUSS MASSA
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :15/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 10h30min,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 15/2021/INV, pour la réception des fonds de feuilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 336 000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Trois Cent Trente Six MilleDirhams Toute Taxe Comprises).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°3658/PA



ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 REGION SOUSS MASSA
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :21/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 16h00min,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 21/2021/INV, pour la réception des fonds de feuilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 321 000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Trois Cent Vingt et Un MilleDirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°3660/PA



ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 REGION SOUSS MASSA
 DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :18/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 12h30min,il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT,à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 18/2021/INV, pour la réception des fonds de feuilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 321 000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Trois Cent Vingt et Un MilleDirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°3659/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

N° : 05/2021/CA

Le 18/05/2021 à 14h30 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale pour : études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux du projet de remplacement des salles de classe et administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 13 375 000,00DH(HT) (Treize Millions Trois Cent Soixante Quinze Mille Dirhams). Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 100, 101 et 102 Décret n° 2-12-349 du 8 jumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les dossiers des architectes sont :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financière relevant de la direction provinciale de TAROUDANT.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3661/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

:13/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 13/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 168 000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Soixante Huit Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 3 000,00Dhs (Trois Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie

doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3662/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

:14/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 10h00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 14/2021/INV, pour Le

contrôle technique des études et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 336 000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Trois Cent Trente Six Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3663/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

:16/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 16/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 160500,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Soixante Mille Cinq Cent Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 3 000,00Dhs (Trois Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3664/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

:17/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 12h00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 17/2021/INV, pour Le

contrôle technique des études et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 321 000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Trois Cent Vingt et Un Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3665/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

:19/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 15 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 19/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 160500,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Soixante Mille Cinq Cent Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 3 000,00Dhs (Trois Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

:19/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 15 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 19/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 160500,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Soixante Mille Cinq Cent Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 3 000,00Dhs (Trois Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3666/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°

:19/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 15 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 19/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 160500,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Soixante Mille Cinq Cent Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 3 000,00Dhs (Trois Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3666/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 20/2021/INV.

Le 18/05/2021 à 15h30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 20/2021/INV, pour le contrôle technique des études et le suivi des travaux Du Projet De Remplacement Des Salles De Classe Et Administrations En Préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 321 000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Trois Cent Vingt et Un Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3667/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° : 03/2021/CA

Le 18/05/2021 à 09h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux du projet de remplacement des salles de classe et administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 14 000 000,00DH (HT) (Quatorze Millions Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 100, 101 et 102 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada ler 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les dossiers des architectes sont :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financières relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3668/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE

TION ARCHITECTURALE
N° : 04/2021/CA

Le 18/05/2021 à 11h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux du projet de remplacement des salles de classe et administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 13 375 000,00DH (HT) (Treize Millions Trois Cent Soixante-Quinze Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 100, 101 et 102 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada ler 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les dossiers des architectes sont :

- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financières relevant de la de la direction provinciale de TAROUDANT.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3669/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El kelaa des sraghna
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX - N° : 05/SAAF/2021
Le 09/06/2021 à 10H, il sera procédé dans la salle de réunions sise au siège de la Direction provinciale, BD YOUSSEF BEN TACHFINE, Route de BENI MEL-

LAL, EL KELAA DES SRAGHNAS à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix : N° 05/SAAF/2021
Concernant :
Objet : Achat de matières et fournitures d'alimentation pour les cantines scolaires des écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El kelaa des sraghna en lot unique.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du Service des Affaires Administratives et Financières – Bureau des Marchés – de la direction provinciale d'EL KELAA DES SRAGHNA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

• En chiffres : 70 000,00 dhs

• En lettres : Soixante dix mille dirhams

• L'estimation des coûts des prestations (TTC) établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

• En chiffres : 7 341 376,56 dhs

• En lettres : Sept millions trois cent quarante et un mille trois cent soixante-seize dirhams 56 cts.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada l 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires administratives et financières-bureau des marchés- de la Direction Provinciale à EL KELAA DES SRAGHNA.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

• Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

o Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 08 du règlement de la consultation.

N° 3670/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE CHICHAOUA
CERCLE DE MEJJAT
CAIDAT MZOUDA-ZAOUIA NAHLIA
COMMUNE MZOUDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 09/2021

Le 2021/05/18 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la commune DE MZOUDA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres de prix pour :

-ÉQUIPEMENT DES PUIITS EN PLAQUES D'ÉNERGIE SOLAIRES ET LEURS ACCESSOIRES AUX DOUARS AIT MHAND, TIKHRIBINE, AIT HSSAIN ET AZRABOUK À LA COMMUNE MZOUDA

- Le dossier d'appel d'offres

peuvent être retirés au service technique de la commune de Mzouda.

- Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : 20 000,00 dhs (vingt Mille dirhams).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 462 000,00 dhs (quatre cent soixante-deux mille dirhams.)

- Le contenu ainsi que la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 du 8 jourmada l 1434 (20/3/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la commune De Mzouda.

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture Des plis.

- Les prospectus exigés par le dossier de l'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de la commune, au plus tard le : 17/05/2021 à 16 h30 date et heure limite de dépôts des prospectus.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3671/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI BENNOUR
COMMUNE
DE ZEMAMRA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET MATERIEL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 05/2021/CZ

Le Mardi 18/05/2021 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 05/2021/CZ ayant pour objet: Vente des lots Communaux se situant au boulevard bir-anzarane à la ville de Zemamra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de : Vingt mille Dirhams,00 Cts (20 000,00 DH).

L'estimation du coût (prix d'ouverture) pour chaque lot est fixée à la somme suivante : Huit mille Dirhams, (8000,00 Dhs).

Le concurrent retenu doit payer un montant supplémentaire de 10% de son offre comme frais de publicité et de vente (Section 13

du cahier de charge).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le chapitre 04 du cahier de charge.

N° 3672/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°21/2021/BR

Le 20/05/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Réalisation d'une mission d'audit de la gestion de la Région de l'oriental, d'accompagnement et de conseil des exercices (2016-2017-2018-2019-2020).

D'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 21.000,00. DHS (vingt et un mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.399.200,00 DHS (un millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 04 du règlement de Consultation.

N° 3673/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER PACKAGINGCOM "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 12/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: PACKAGINGCOM "S.A.R.L AU"
OBJET : PRODUCTION DE TOUS TYPES DES SACHETS ET PACKAGING, IMPORT EXPORT.
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H. CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.
- Mr MOHAMED-REDA BENSLIKA... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr MOHAMED-REDA BENSLIKA
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21/04/2021 sous le numéro 775158.
RC N°499843.
Pour extrait et mention
N° 3674/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER JOUJOU STUDIO "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 01/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: JOUJOU STUDIO "S.A.R.L AU"
OBJET : STUDIO POUR LA REALISATION
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H. CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune- Mme SALIMA ZAGHARI... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mme SALIMA ZAGHARI
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21/04/2021 sous le numéro 775159
RC N°499845
Pour extrait et mention
N° 3675/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER SODISTRIBUTION "S.A.R.L AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 01/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: SODISTRIBUTION "S.A.R.L AU"
OBJET : DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H. CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune- Mr SAID EL ARISSI... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est

gérée par Mr SAID EL ARISSI
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21/04/2021 sous le numéro 775157
RC N°499841
Pour extrait et mention
N° 3676/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du 12/04/2021 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: ATAAMIRIA BATIMENT S.A.R.L
Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIA.
Objet : TRAVAUX DE BATIMENT
Capital Social: 100.000.00 DHS
Gérance : M. BOUMANJAL ZAKARIA ET BOUMANJAL ABDELLAH
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 20/04/2021 sous les N°986 et 27879
N° 3677/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du 24/03/2021 il a été établi les statuts d'une Société Sarl AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: COBATIM RASAS.A.R.L AU
Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIA.
Objet : PROMOTION IMMOBILIERE
Capital Social: 100.000.00 DHS
Gérance : M. SAID RAFIK
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 19/04/2021 sous les N°947 et 27827
N° 3678/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/INV /2021
Le 20/05/2021 à 13h30, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour travaux de branchement du lycée TARIK IBN ZIAD au réseau d'eau potable.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : 3 000,00 DH (Trois mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établit par le

maitre d'ouvrage, est fixée à la somme de : 222 818,41 Dhs (Deux cent vingt-deux mille huit cent dix-huit Dirhams et 41 Cts TTC)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :
Secteur : C - Qualification : C1 - Classe : 5
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.
N° 3679/PA

latives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille (5.000,00 DH) Dirhams.
Le montant de l'estimation des prestations est de Trois Cent Soixante Mille Dirhams (360.000,00 DH).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des

concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse

précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 05 Mai 2021 à 10 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 3680/PA

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE N°:04-2021

Il sera procédé, au siège de La Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert Suivant :

Appel d'offres	Objet	Caution Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
04/2021	ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA VILLE DE GUELMIM.	30 000,00	17/05/2021 à 10 h

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au Service des Marchés de La Commune de Guelmim.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'ouverture est fixé à La somme : 2 261 640,00 DH.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité ainsi que celles prévues par Le règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :
-soit déposer contre récépissé Leurs plis dans Le bureau du service des Marches de La Commune de Guelmim
-soit Les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
-soit Les remettre au président de La commission d'appel d'offres au début de La séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par L'article 4 du règlement de La Consultation.

Il est exigé pour Le présent appel d'offres Le secteur, La classe Minimale et Les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
J : ELECTRICITE	Classe 3	J4 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

-Les échantillons exigés par Le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de La Commune de Guelmim, avant Le 18/05/2021 à 14 h.

N°3681/PA

ROYAUME DU MAROC FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N°07/2021/AAT

Le Mardi 18 Mai 2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la fourniture et la livraison de la matière d'œuvre pour les filières de formation de l'Académie des Arts Traditionnels de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca, présentées en six lots séparés :

- Lot n°1 : Matière d'œuvre pour la filière « Bois Sculpté » ;
- Lot n°2 : Matière d'œuvre pour la filière « Bois Peint » ;
- Lot n°3 : Matière d'œuvre pour la filière « Maroquinerie » ;
- Lot n°4 : Matière d'œuvre pour la filière « Tissage Traditionnel » ;
- Lot n°5 : Matière d'œuvre pour la filière « Ferronnerie d'art » ;
- Lot n°6 : Matière d'œuvre pour la filière « Bijouterie ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier des marchés d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé à la somme de :

Lot n°1 : Matière d'œuvre pour la filière « Bois Sculpté »	2 500,00 DH (Deux mille cinq cents Dirhams)
Lot n°2 : Matière d'œuvre pour la filière « Bois Peint »	1 500,00 DH (Mille Cinq Cents Dirhams)
Lot n°3 : Matière d'œuvre pour la filière « Maroquinerie »	1 500,00 DH (Mille Cinq Cents Dirhams)
Lot n°4 : Matière d'œuvre pour la filière « Tissage Traditionnel »	1 500,00 DH (Mille Cinq Cents Dirhams)
Lot n°5 : Matière d'œuvre pour la filière « Ferronnerie d'art »	1 000,00 DH (Mille Dirhams)
Lot n°6 : Matière d'œuvre pour la filière « Bijouterie »	1 000,00 DH (Mille Dirhams)

Le montant de l'estimation des prestations est de :

Lot n°1 : Matière d'œuvre pour la filière « Bois Sculpté »	145.000,00 DHS (Cent quarante-cinq mille Dirhams)
Lot n°2 : Matière d'œuvre pour la filière « Bois Peint »	39.000,00 DHS (Trente-neuf mille Dirhams)
Lot n°3 : Matière d'œuvre pour la filière « Maroquinerie »	50.000,00 DHS (Cinquante mille Dirhams)
Lot n°4 : Matière d'œuvre pour la filière «Tissage Traditionnel»	40.000,00 DHS (Quarante mille Dirhams)
Lot n°5 : Matière d'œuvre pour la filière « Ferronnerie d'art »	20 000,00 DHS (Vingt mille Dirhams)
Lot n°6 : Matière d'œuvre pour la filière « Bijouterie »	30.000,00 DHS (Trente mille Dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N°3682/PA

Le PSG et Nasser Al-Khelaïfi, du bon côté de l'histoire Super Ligue



Leader de la résistance au projet de Super Ligue malgré son statut de patron du richissime Paris Saint-Germain, Nasser Al-Khelaïfi sort renforcé du séisme subi par le foot européen, avec une casquette supplémentaire dans les instances et des arguments pour convaincre ses stars de prolonger.

En championnat, avant de se rendre à Metz (15h00 GMT) samedi, le PSG se trouve dans une position délicate qui lui interdit le moindre faux-pas. Mais hors des terrains, jamais sa situation n'a été aussi rayonnante.

Le club, qui a fêté ses 50 ans l'été dernier, s'est distingué en disant "non" au projet de Super Ligue mené dans le dos de l'UEFA par douze grands d'Europe (Real, Barça, Juventus...), attirés par la perspective de multiplier leurs revenus.

Tout comme le Bayern Munich, le finaliste sortant de la Ligue des champions s'est retrouvé du bon côté de la ligne de fracture après l'implosion express, mardi soir, deux jours après son lancement, de cette idée controversée face au tollé populaire.

Et voilà "Nasser", 47 ans, subitement propulsé au rang de défenseur de la méritocratie sportive et de leader de la résistance, un rôle salué par ses pairs.

"Avec votre aide, nous sauvons le football", lui lance Aleksander Ceferin, le patron de l'UEFA, en plein congrès mardi.

Les raisons de ce choix restent plutôt secrètes. Était-ce un pur arbitrage stratégique en faveur de la réforme à venir de la Ligue des champions, qui garantit une place de plus aux clubs français en phase de groupes dès 2024 ?

L'une des explications réside peut-être aussi dans le fait que le Qatar, dans sa quête d'influence, se soucie moins des recettes possibles que de son image, comme l'ont prouvé les dépenses monumentales destinées à l'organisation du Mondial-2022 dans le petit pays gazier.

"En tant que bras armé de l'émir, il ne peut pas se permettre d'avoir l'UEFA et la Fifa à dos avant le Mondial", insiste une source proche des instances françaises du football.

Enfin, au fil des saisons, les Qataris ont pu découvrir la res-

ponsabilité du PSG dans l'économie du foot français. Or le championnat de France "n'affronte pas seulement la crise du Covid, mais aussi un très gros problème de droits TV" qui met tout l'édifice en péril, rappelait mercredi l'avocate Patricia Moyersoen.

Officiellement en tous les cas, "NAK" défend le souhait de "rester avec les gens qui aiment le football" en opposition aux projets "motivés par des intérêts personnels", comme il l'a fait remarquer mardi à Montreux (Suisse).

Cette prise de position lui a permis de renforcer son rôle au sein des instances dirigeantes du football européen, lui qui avait pourtant connu quelques épisodes tumultueux vis-à-vis de ces dernières lorsque le Paris SG avait dû répondre d'accusations de non-respect du fair-play financier.

Il a même remplacé le discrédité Andrea Agnelli (Juventus) à la tête de l'Association européenne des clubs (ECA), la puissante organisation qui pèse sur les réformes des compétitions européennes, et a été reconduit en tant que représentant de celle-ci au comité exécutif de l'UEFA.

Une casquette supplémentaire pour ce ministre qatarien sans portefeuille qui dirige beIN Media, diffuseur de la Ligue des champions, mais aussi le fonds d'investissement Qatar Sports Investments (QSI), à l'origine du rachat du PSG en 2011.

Ce succès stratégique intervient de surcroît au bon moment d'un point de vue purement sportif: en s'opposant au grand Real Madrid, à Barcelone ou encore à Liverpool dans ce dossier, Al-Khelaïfi a précisément pris à contre-pied les plus

sérieux prétendants à ses deux stars, Neymar et Kylian Mbappé.

Tous deux en fin de contrat en juin 2022, le Brésilien et le Français savent désormais qu'ils appartiennent à un club qui ne sera pas sanctionné prochainement par l'UEFA, financièrement ou sportivement, au contraire des grandes écuries dissidentes que de nombreuses voix en Europe espèrent voir punies.

De quoi accélérer les négociations sur les prolongations de contrat des deux attaquants?

La banque JPMorgan dit avoir "clairement mal évalué" l'impact du projet

La banque américaine JPMorgan a reconnu vendredi avoir "clairement mal évalué" le projet de Super Ligue européenne de football qu'elle voulait financer mais qui a tourné très vite au fiasco.

"Nous avons clairement mal évalué comment cette opération serait perçue par le monde du football au sens large et l'impact qu'il aurait à l'avenir. Nous en tirerons les leçons", a déclaré un porte-parole de JPMorgan.

La banque ne précise pas explicitement si elle coupe les ponts avec la Super Ligue.

Selon le texte d'une décision en référé rendue mardi par le tribunal de commerce de Madrid, le prêt convenu le 17 avril était de 3,983 milliards d'euros.

JPMorgan avait publiquement annoncé qu'elle finançait la compétition, la Super Ligue ayant notamment prévu un versement initial de 3,5 milliards d'euros à se partager entre les douze clubs fondateurs.

A 40 ans, Ibrahimovic prolonge à Milan



A 40 ans sur les pelouses: Zlatan Ibrahimovic, le "Benjamin Button" de la Serie A, prolonge d'un an son aventure à Milan où la star a appris à dompter (un peu) son ego pour s'épanouir comme tuteur auprès d'une jeune génération.

La retraite, très peu pour lui. C'est donc au plus haut niveau, peut-être sur un air de Ligue des

champions si Milan conserve la place dans le Top 4 du championnat, que le géant suédois soufflera ses quarante bougies le 3 octobre prochain.

"Jouer à Milan, c'est comme être à la maison. J'adore ce que le club me fait ressentir (...) Si je pouvais rester ici toute ma vie, je le ferais", a-t-il commenté sur la télévision du club, après l'annonce par communiqué qu'il porterait "le maillot rossonero également la saison prochaine".

Une telle longévité est généralement plutôt réservée aux gardiens ou aux défenseurs. Elle est plus rare pour les joueurs offensifs (Francesco Totti est l'une des exceptions), surtout pour un avant-centre dont le jeu repose sur son physique et une souplesse légendaire lui permettant tous les gestes acrobatiques.

À Milan, "Ibra" a retrouvé la forme et semble même rajeunir, s'amusant régulièrement à se com-

parer à "Benjamin Button", ce personnage qui rajeunit au fil du temps.

Son retour à Milan, en janvier 2020, dix ans après, en laissait pourtant certains sceptiques. Depuis son départ du Paris SG et sa retraite internationale, à l'été 2016, "Ibra" semblait en déclin. Blessé à Manchester United (2016-18). Loin des joutes européennes à Los Angeles (2018-19).

Il court évidemment moins mais "Ibra" reste un roc, sur lequel Milan s'est reconstruit. À la dérive quand le Suédois est arrivé, très loin de sa gloire passée, le club a brillé en 2020 grâce aux buts de Zlatan mais aussi à la confiance qu'il a diffusée à ses jeunes coéquipiers.

Depuis le début de l'année 2021, l'équipe a un peu perdu le fil et Zlatan un peu de sa superbe, entre blessures et statistiques moins flamboyantes. Mais le Suédois (15 buts en 17 matches de

championnat disputés) reste l'un des moteurs de cette équipe et Milan n'a pas hésité à faire un nouveau gros chèque (environ 6,5 millions pour l'année supplémentaire, selon la presse).

Ce retour de flamme - il vient de franchir la barre des 500 buts marqués en clubs - a aussi ramené "Ibra" en équipe de Suède, près de cinq ans après ses "adieux". Sauf blessure, il sera l'une des stars de l'Euro.

Hors des terrains, il a aussi évolué en affichant davantage de second degré et même un brin d'humilité qu'on ne lui connaissait pas: "Je ne suis qu'un morceau de puzzle parmi plein de morceaux de puzzle", a-t-il affirmé en mars en retrouvant la Suède, avant de renouer avec le naturel, dans un sourire: "mais si vous me demandez, je suis le meilleur du monde!"

Moins rugueux, il est même à la mode ces temps-ci, mannequin pour des marques de vêtements et

vedette en prime-time à la télévision italienne pour le Festival de la chanson de Sanremo, grand-messe cathodique en Italie.

On l'a aussi vu prêter son visage à une campagne de sensibilisation sur le port du masque en Lombardie et il va jouer dans le prochain Astérix.

Ce qui ne l'empêche pas de nourrir encore quelques polémiques.

Il y a eu ce face à face dans une danse face à Romelu Lukaku lors d'un match de Coupe d'Italie face à l'Inter où il a dû faire face à des accusations de racisme pour avoir fait allusion à des pratiques "vaudoues".

Récemment, il a aussi été épinglé après avoir été vu dans un restaurant de Milan, censé ne pas pouvoir accueillir des convives dans le cadre des restrictions anti-Covid. Une "rencontre de travail", selon son entourage. Pour finaliser les détails du nouveau contrat?

Sport

Botola Pro D1

Duel à distance entre le Wydad et le Raja

Le championnat national de football, Botola Pro D1 «Inwi» se poursuivra en cette fin de semaine pour le compte de la 13ème journée entamée vendredi par les rencontres FAR-HUSA et RCAZ-MAS.

Samedi à partir de 22 heures, trois matches sont au programme et qui ne manqueront point d'intérêt, à commencer par RCOZ-FUS. Le club de Oued Zem, bon dernier, n'aura pas la tâche facile devant une forma-

tion rbatie qui peine, elle aussi, à trouver la bonne cadence et qui reste sur une défaite à domicile contre un autre mal barré du concours, la Renaissance de Zemamra.

Le MCO se produira à la maison face au MAT, opposition qui, sur le papier, s'annonce à la portée de l'équipe oujdie dont la machine tourne à plein régime, pas prête du tout à se faire distancer par les abonnés du haut du tableau.

Le troisième match prévu sa-



medi opposera le SCCM, qui vient de renouer avec la victoire, au Youssoufia de Berrechid, club qui patauge en bas du tableau.

Pour ce qui est des rencontres dominicales, l'on suivra avec grand intérêt le duel à distance entre le Wydad, leader, et le Raja, dauphin. Les Rouges seront attendus de pied ferme à Tanger par un IRT capable du meilleur comme du pire. En tout cas, hormis le huis clos dicté par la situation sanitaire, tous les ingrédients sont réunis pour que les deux protagonistes sortent un grand match, digne de leur standing. Le WAC, après avoir été accroché à la maison par le MCO, est tenu de secouer de nouveau le cocotier en vue de consolider ou du moins garder son avance de quatre longueurs sur le Raja.

Celui-ci recevra au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca l'Olympique de Safi. Sous la conduite de leur nouvel entraîneur, le Tunisien Lassad Chabi,

les Verts auront à cœur de confirmer leur sursaut, d'autant que le club avait ménagé l'effectif en épargnant aux cadres le long déplacement à Dar Es Salam.

Le Raja part, certes, avec les faveurs des pronostics mais gare à l'adversaire safiot, bien peinaré à la quatrième loge, disposant de quelques atouts qui lui permettraient de regagner la maison sans dégât.

Le dernier match comptant pour cette journée mettra aux prises, au stade municipal de Berkane, la RSB et le DHJ. Deux écuries mal en point : des Berkanis, fraîchement éliminés de la Coupe de la Confédération qu'ils avaient remportée l'année dernière, et des Jdidis qui n'arrivent toujours pas à fuir la zone de turbulences.

Mohamed Bouarab

Programme avec arbitres

Samedi à 22h00

MCO-MAT au stade d'Honneur à Oujda (Jalal Jiyed)
SCCM-CAYB au stade Bachir à Mohammédia (Reddad Daki)
RCOZ-FUS au Complexe OCP à Khouribga (Mohamed Bellote)

Dimanche à 22h00

RCA-OCS au Complexe Mohammed V à Casablanca (Yassine Bouslim)
RSB-DHJ au stade municipal à Berkane (Mostafa Kechafe)
IRT-WAC au Grand stade de Tanger (Abdelaziz Lamssalek)

Les matches ASFAR-HUSA et RCAZ-MAS devaient avoir lieu vendredi.

Championnat D2

Voici le programme avec arbitres de la 19è journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, prévue du vendredi au dimanche:

Samedi

UTS-ASS au stade El Barid à Rabat (Noureddine El Jaafari)
IZK-OD au stade Mâmoura à Khémisset (Abderrahim Yaagoubi)
JSS-WAF au stade municipal à Berrechid (Samir Guezzaz)

Dimanche

CJBG-TAS au stade municipal à Benguerir (Slimane El Attifi)
KAC-WST au stade municipal à Kénitra (Abderrahim Errakhshe)
OCK-SM au Complexe OCP à Khouribga (Jamal Belbassri)

A noter que tous les matches débiteront à 16 heures, excepté OCK-SM dont le coup d'envoi est prévu à 22 heures.

Les matches RAC-KACM et CAK-RBM devaient être disputés vendredi.

Karaté : Coopération maroco-émiratie



La Fédération Royale marocaine de karaté (FRMK) a tenu, mercredi, une réunion virtuelle de coordination avec son homologue émiratie, dédiée à l'examen des moyens de renforcer la coopération entre les deux parties.

Plusieurs sujets liés à l'élargissement des domaines de coopération et à l'échange d'expériences ont été abordés durant cette rencontre, à indiqué jeudi l'Agence de presse émiratie (WAM), notant que les deux parties ont convenu de signer un mé-

morandum d'entente et de coopération qui prévoit notamment de mettre en place un tournoi de l'amitié entre les deux fédérations et l'organisation de sessions de formation communes pour les entraîneurs et les arbitres.

Il s'agit également d'organiser des camps d'entraînement conjoints entre les deux sélections nationales pour permettre aux karatékas d'acquies une expérience internationale, et ce tout en adoptant des mécanismes spécifiques pour la mise en œuvre des dispositions contenues dans le mémorandum d'entente.

Lors de cette réunion qui s'est déroulée en présence des présidents des deux fédérations, MM. Mohamed Mouktabil, côté marocain, et Nasser Abdul Razzaq Al-Razouki, côté émirati, les deux parties ont convenu de fixer une date pour la signature du mémorandum d'entente, que ce soit aux EAU ou au Maroc, après le mois béni du Ramadan, tout en assurant que le président de la Fédération internationale de karaté, An-

tonio Spino, va être présent à cet événement.

S'exprimant à cette occasion, M. Abdul Razzaq Al-Razouki a salué la coopération conjointe entre les deux fédérations, affirmant que l'approfondissement du partenariat aura un impact positif sur les deux parties et permettra de renforcer la présence du karaté sur la scène internationale ainsi que de maintenir ce sport aux Jeux olympiques après avoir été intégré pour la première fois aux compétitions Tokyo 2021.

De son côté, M. Mouktabil s'est félicité de l'élargissement du champ de coopération avec la Fédération des Emirats Arabes Unis, notant que cette démarche aura un impact positif sur le développement de la discipline dans les deux pays.

Il a également mis l'accent sur l'importance de la signature du mémorandum d'entente pour renforcer les liens d'amitié et d'action commune de manière à renforcer la présence arabe dans tous les foras internationaux.

Stage de préparation de l'EN de taekwondo

L'équipe nationale de taekwondo (hommes et dames) effectuera du 20 au 27 avril à Agadir un stage de préparation au Championnat d'Afrique de taekwondo prévu les 5 et 6 juin à Dakar, au Sénégal.

Ce stage intervient dans le cadre de la mise en œuvre du programme technique de préparation à ce championnat, a indiqué jeudi la Fédération Royale marocaine de taekwondo (FRMT) dans un communiqué. A travers ce stage, la FRMT vise à maintenir le rythme croissant de la préparation technique des éléments de l'équipe nationale qui participent au programme préparatoire des Jeux olympiques de Tokyo, prévu dans le cadre du partenariat d'accompagnement signé entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, le Comité national olym-

pique marocain (CNOM) et la FRMT, et celle des éléments de la catégorie des seniors engagés dans plusieurs échéances continentales et internationales, ajoute la même source.

Voici, par ailleurs, la liste de l'équipe nationale de taekwondo menée par le directeur technique national, Philippe Bouedo, et les entraîneurs Mourad Sebah, Amine Rkiza, Badr Ismaili et Faouzi Arrachidi.

Hommes : Hamza Al Hacham, Omar Lakhali, Abdelbasset Ouaifi, Faissal Assaidi, Soufiane Assafi, Youssef Baatrass, Achraf Mahboubi et Ayoub Al Bassel.

Dames : Soukaina Assahib, Rababe Ouhadi, Oumaima Al Bouchti, Nada Laaraj, Meriem Khoual, Sanae Maaz, Dounia Saber et Ouafaa Al Atri.